



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D1

RESSOURCES ET MOYENS

Grenay : Installation d'un conseiller communautaire

M. Mickaël FAUQUEMBERG ayant démissionné par courrier réceptionné en date du 6 février 2024 de son mandat de conseiller municipal de Grenay, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. » En conséquence, il est constaté que la liste des candidats de même sexe aux sièges de conseiller communautaire est épuisée.

L'article L273-10 du Code électoral précise également « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. »

MM. Fabien DEVILLE et Bernard JOSIEN ont également fait part de leur démission par courriers réceptionnés en dates des 7 et 8 mars 2024.

Par conséquent, Monsieur M. Vincent TENTELIER élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal, est amené à prendre place au sein du conseil communautaire.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans sa fonction de conseiller communautaire, représentant la Commune de Grenay :

Commune	Nom – Prénom
GRENAY	M. Vincent TENTELIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Port Fluvial de Harnes : tarifs 2024

Ports de Lille, qui ont été renouvelés par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 en leur qualité de sous-déléataire pour la gestion du Port fluvial de Harnes jusqu'en 2030, proposent pour validation la grille tarifaire de l'année 2024.

Ces tarifs connaissent une forte hausse, le tarif de la redevance domaniale passant de 2,91 € HT/m²/an à 5 € HT/m²/an.

Ports de Lille appliquent cette augmentation substantielle sur l'ensemble des sites dont il a la gestion considérant que les prix pratiqués précédemment étaient sous-évalués par rapport au marché, le foncier bord à canal étant devenu une denrée rare.

Ces tarifs en euros HT sont les suivants :

1- Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port d'Harnes 5,00 €

2- Coefficient de pondération sur loyer

- terrain "accès direct voie d'eau" 1,2
- terrain à conforter (non viabilisé) 0,7

3- Engagement minimum de recours à la voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres :
tonne : 2,5 t / m² / an

b) produits manufacturés hors (a)
tonne : 1,5 t / m² / an

L'unité de mesure de l'engagement pourra varier en fonction de la nature des produits / marchandises transportés

c) m³ : X m³ / m² / an

d) conteneurs : nbr evp / an (1 evp = 10 tonnes)

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal *

* (terrains sans accès direct à la voie d'eau)

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0) :

R =	TR X 100	101 ≤ R < 110 %	ristourne de :	4%
	TO	110 ≤ R < 120 %		8%
		120 ≤ R < 130 %		12%
		130 ≤ R < 140 %		16%
		140 ≤ R 20%		

4- Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1^o janvier 2014 :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,30 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1^o janvier 2014 :

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,31 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,50 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

Pour les autres unités, les pénalités seront appliquées selon un calcul similaire.

5- Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes : de 0,28 € à 0,34 € HT / tonne

50 001 à 100 000 tonnes : de 0,21 € à 0,24 € HT / tonne

au-delà de 100 000 tonnes : de 0,17 € à 0,19 € HT / tonne

Décompte des tonnages par client et par année civile

6- Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t 68,86 € HT / unité

Colis de 11 à 40 t 151,99 € HT / unité

Colis de 41 à 85 t 214,93 € HT / unité

Colis de 86 à 180 t 318,24 € HT / unité

Colis de plus de 180 t 407,30 € HT / unité

Redevance proportionnelle 5,92 € HT / tonne

Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente

Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

7- Stationnement bateau à quai

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :

Pénalité de 217,30 € HT / demi-journée / bateau

8- Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2^{ème} trimestre (base 100 au 4^{ème} trimestre 1953)
Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1er janvier de l'année N

9- Marge commerciale

marge de manœuvre commerciale de +/- 20 %

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs présentés par la CCIR Hauts de France (Ports de Lille) en sa qualité de sous-délégataire du service du port fluvial de Harnes au titre de l'année 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention de partenariat avec la Région Hauts de France relative au financement des entreprises Charte d'engagement SRDEII

Dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région, seule compétente, depuis la loi NOTRe, pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier), a modifié ses cadres d'intervention par délibération du 22 juin 2023 et du 8 février 2024, ainsi que celui des aides aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire modifiées par délibération du 26 janvier 2023.

Les EPCI ont jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard pour conventionner sur les nouveaux dispositifs. La CALL, qui avait signé le 14 octobre 2019 un partenariat avec la Région sur sa participation à ces régimes d'aides et leur financement, peut renouveler ce partenariat en l'adaptant au nouveau cadre.

Il est ainsi proposé que la Communauté d'Agglomération intervienne, comme sur la période précédente, sur trois catégories d'entreprises sous forme de subvention afin de les accompagner dans leur développement tout en privilégiant la complémentarité des aides avec la Région :

- La croissance des TPE et PME, qui constituent l'essentiel de notre tissu économique en mobilisant les dispositifs d'aide au développement des TPE Artisanales, Commerciales et de Service (DACS), et l'aide au développement des PME (PME +volet1),
- L'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS avec les dispositifs INV'ESS (aide à l'investissement) et BUSIN'ESS (aide au fonctionnement),
- Le soutien aux commerçants et artisans avec l'aide à l'amélioration des lieux d'accueil des TPE (REHA).

Pour chacune de ces catégories, des critères et modalités d'interventions spécifiques à l'agglomération de Lens-Liévin (jointes en annexes), fixés dans le respect des orientations du SRDEII, doivent faire l'objet d'une convention de partenariat avec le Conseil Régional.

Pour compléter cet accompagnement ciblant prioritairement le tissu de proximité, la CALL souhaite également disposer d'outils pour renforcer son attractivité et poursuivre sa dynamique dans l'affirmation d'une nouvelle identité économique illustrée par le développement de ses filières d'excellence, et son appui à l'innovation.

La Communauté d'Agglomération entend donc solliciter, en fonction de l'intérêt pour le territoire et de son impact économique, notamment sur l'emploi, des aides individuelles accordées par la Région à une entreprise dans le cadre des dispositifs régionaux suivants :

- Aide à l'implantation,
- Aide au développement des grandes entreprises,
- Aide à la consolidation financière.

Les modalités de versement, contrôle et suivi ainsi que les engagements respectifs feraient l'objet d'une convention spécifique. Les aides seront affectées dans la limite des enveloppes budgétaires définies.

Ce partenariat sur les dispositifs d'aides aux entreprises, qui entrerait en vigueur au 1^{er} juillet 2024, est complété d'une charte d'engagement SRDEII qui a pour objet de matérialiser l'engagement conjoint de la Région et de l'Agglomération à garantir la complémentarité des interventions en matière de développement économique au regard des orientations du SRDEII.

Cet engagement réciproque porte globalement sur l'accompagnement, le financement (dont les aides) et l'animation du tissu économique local. Au travers de cette charte, la Région et la CALL confirment leur volonté de structurer en complémentarité des outils et dispositifs d'aides dans le but de répondre aux besoins exprimés par les entreprises.

Cette charte autorise notamment les intercommunalités à soutenir financièrement des acteurs spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprises (classique et/ou innovante) au regard de l'article 1511-7 du CGCT. Cette autorisation valant sur la durée du SRDEII est reprise dans l'annexe de la charte d'engagement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les dispositifs d'aides aux entreprises spécifiques à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi présentés, et les termes de la charte d'engagement SRDEII.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat relative au financement des entreprises entre la Région Hauts de France et la CALL, ainsi que la charte d'engagement SRDEII.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Sensibilisation à la création d'entreprises partenariat avec l'association Dreamakers

La Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre son partenariat avec l'association DREAMAKERS (ex. Entreprendre pour Apprendre). Cette association organise des manifestations destinées aux collégiens et lycéens du territoire, dans le cadre de la stratégie territoriale de promotion de l'initiative ciblant les publics jeunes qui est inscrite dans le projet de territoire.

Cette association nationale spécialiste de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes travaille en partenariat avec l'Académie de Lille, le Conseil Régional, et de nombreuses fondations via du mécénat de compétences. Leur finalité est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous, quels que soient le niveau de formation et le parcours scolaire.

L'enveloppe globale dédiée à l'organisation de ces actions sur le territoire (au moins 2 camps de l'innovation et une journée d'ateliers collectifs, accueillant chacun une centaine d'élèves) s'élève à 3 000 € pour l'année 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de régler à l'association DREAMAKERS Hauts-de-France, dont le siège social est établi au 7 place Lisfranc à Marcq-en-Baroeul, les montants correspondants aux manifestations organisées durant l'année 2024.

Autorise le président à signer avec cette association une convention précisant les modalités de partenariat entre les 2 parties signataires, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 /fonctionnement /ligne de crédit 8605.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Etude de préfiguration d'écologie industrielle territoriale sur les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin : Avenant 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Le Conseil communautaire a validé, le 14 décembre 2023, le lancement d'une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale à l'échelle des Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Cette étude de préfiguration va faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France, déposée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en tant que coordonnateur du groupement. Il avait été prévu que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin reverse à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin 35 % de la subvention. Or l'ADEME versera à chaque Communauté d'Agglomération sa part de subvention, et la Région versera la totalité de la subvention à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, qui en reversera 35 % à la CAHC.

Dans ce contexte, un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes est proposé, pour modifier les modalités de versement des subventions de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France. L'avenant consiste à la modification de :

- L'article 5 de la convention « rôle du coordonnateur » : « la CALL dépose le dossier de subvention auprès de l'ADEME et de la région Hauts-de-France et reverse 35 % du montant de la subvention obtenue à la CAHC » est modifié comme suit « la CALL dépose le dossier de subvention auprès de l'ADEME qui versera à chaque EPCI sa part de la subvention, soit 35 % à la CAHC et 65 % à la CALL. La CALL dépose le dossier de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, qui versera à la CALL la totalité de la subvention accordée. La CALL reversera 35 % de la subvention à la CAHC. ».

- L'article 6 de la convention « obligation des membres du groupement » : « Chaque collectivité membre du groupement s'engage à [...] payer, sur présentation des titres de recette établis chaque semestre par la CALL, les sommes dues au titre des interventions réalisées par le titulaire du marché sur leur territoire respectif » est modifié comme suit « Chaque EPCI membre du groupement s'engage à [...] payer le montant des prestations réalisées par le titulaire du marché sur leur territoire respectif ».

- L'article 8 de la convention « durée et reconduction du marché » : « Le marché sera passé pour une durée de dix-huit mois » est modifié comme suit : « Le marché sera passé pour une durée de vingt-quatre mois ».

- L'article 9 de la convention « exécution financière » : « La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin perçoit la globalité de la subvention escomptée en tant que coordonnateur et reverse à la Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin sa part, soit 35 % du montant de cette subvention » est modifié comme suit « la CALL dépose la demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France en tant que coordonnateur. La subvention de l'ADEME sera versée directement à chaque bénéficiaire, à hauteur de leurs dépenses au titre du marché. La subvention de la Région Hauts-de-France sera versée à la CALL, qui reversera 35 % du montant de cette subvention à la CAHC ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes modifiant les modalités de versement des subventions attendues de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 96 000 € TTC sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12063.

Précise que la recette perçue correspondant à la subvention de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France au profit de la CALL, d'un montant maximum de 48 000 € TTC, sera versée au budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit 12086 et 12087.

Précise que la recette perçue correspondant à la subvention de la Région Hauts-de-France au profit de la CAHC, d'un montant maximum de 12 000 € TTC, sera versée au budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12064.

Précise que les crédits nécessaires au reversement de la subvention de la Région Hauts-de-France à la CAHC, d'un montant maximum de 12 000 € TTC, sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 12065.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Attribution des subventions aux pôles économiques et d'innovation pour l'année 2024

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Eurasanté, opératrice du pôle économique Vivalley, au titre de l'année 2024,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Louvre Lens Vallée au titre de l'année 2024,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association CD2E au titre de l'année 2024,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association TEAM2 au titre de l'année 2024,

Vivalley

Le pôle économique Vivalley, dédié à la filière sport, santé, bien-être est animé et développé par l'association et groupement d'intérêt public Eurasanté. Eurasanté mène dans ce cadre des actions de prospection d'entreprises innovantes, d'incubation de projets en démarrage et de gestion locative du bâtiment Vivalley Center, situé 13 chemin du marquage à Liévin.

L'association Eurasanté, pour le pôle Vivalley, a sollicité une subvention de 450 000 €, soit 62,5% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2023 était de 400 000 €, soit 83% de son budget 2023 (année de démarrage de l'activité dans Vivalley Center).

Louvre Lens Vallée

Le pôle économique numérique et culturel, dédié aux industries culturelles et créatives, au numérique et au tourisme, est animé et développé par l'association Louvre Lens Vallée. L'association mène dans ce cadre des actions de prospection d'entreprises innovantes, d'incubation de projets en démarrage et de gestion locative du bâtiment, situé 84 rue Paul Bert à Lens.

L'association Louvre Lens Vallée a sollicité une subvention de 599 820 €, soit 45,7% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2023 était de 599 820 €, soit 50% de son budget.

CD2E

L'association CD2E (centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises) a pour objet l'accompagnement des entreprises et des territoires dans leur transition écologique grâce à son expertise dans les éco-activités, et l'animation des filières du bâtiment durable et de l'économie circulaire dans le BTP.

L'association CD2E a sollicité une subvention de 300 000 €, soit 9,3% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2023 était de 300 000 €, soit 9,5% de son budget 2023.

TEAM2

L'association TEAM2 est un pôle de compétitivité dédié à l'innovation pour l'économie circulaire, spécialisée dans les domaines des matériaux et des déchets. L'association mène dans ce cadre des accompagnements pour les projets de R&D d'entreprises et l'animation des filières de l'économie circulaire des matériaux, minéraux et biodéchets.

L'association TEAM2 a sollicité une subvention de 100 000 €, soit 7% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2023 était de 100 000 €, soit 7,8% de son budget 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de :

- 450 000 € sur un montant total de 720 000 € (soit 62,5 % de taux de subvention) à l'association Eurasanté, opératrice du pôle économique Vivalley, au titre de son fonctionnement de l'année 2024,
- 599 820 € sur un montant total de 1 310 693 € (soit 45,7% de taux de subvention) l'association Louvre Lens Vallée au titre de son fonctionnement de l'année 2024,
- 300 000 € sur un montant total de 3 225 994 € (soit 9,3% de taux de subvention) à l'association CD2E au titre de son fonctionnement de l'année 2024,
- 100 000 € sur un montant total de 1 441 377 € (soit 7% de taux de subvention) à l'association TEAM2 au titre de son fonctionnement de l'année 2024.

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution annexées, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de :

- 450 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9561,
- 599 820 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7837,
- 300 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7776,
- 100 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7772.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Plan artisanat - Subvention 2024

La Communauté d'Agglomération met en œuvre depuis 2017 un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat visant à favoriser le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire. Depuis la mise en place de cette collaboration, le nombre d'artisans sur le territoire de l'agglomération a augmenté de 25%.

Le programme d'actions 2024 prévoit de mettre l'accent sur la formation aux Métiers d'Art et Métiers Rares, unique dans la Région Hauts-de-France :

- Cette formation d'une durée de deux ans aboutit à la délivrance d'un Certificat Technique (CTM) Métiers d'Art et Métiers Rares, et accueille actuellement 6 apprenants, pour une jauge maximale de 12 places. Cette démarche pédagogique associant 3 acteurs (apprenant, artisan-formateur, référent CMA) est inédite en France. Les apprenants sont en entreprise 75% de leur temps,
- L'essor de cette formation est un enjeu majeur du projet de territoire, lié à la volonté de la CALL de promouvoir et développer cette filière en lien avec le Louvre-Lens, le pôle de conservation de Liévin et la vitrine de ces métiers que représente le Salon International des Métiers d'Art,
- L'organisation du Salon International des Métiers d'Art sur le territoire (17 000 visiteurs en 2022). Après une année blanche en 2023, le salon 2024 devrait avoir lieu en novembre prochain.

Il est proposé de renouveler ce partenariat avec la CMA Hauts-de-France à hauteur de 100 000 € (montant identique à l'année précédente) représentant 29 % du coût global des actions cofinancées reprises par la convention.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter une aide financière de 100 000 € pour l'année 2024 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France dont le siège est situé place des Artisans, CS 12010, 59011 LILLE.

Autorise le Président à signer la convention afférente ainsi que tout document nécessaire.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 100 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 10000.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Dissolution de l'association Cluster Senior

L'association Cluster senior a été créée à l'initiative de la CCI Artois en 2016 et est dédiée à la problématique du maintien à domicile des seniors. Elle est reconnue d'utilité publique depuis avril 2021.

L'association mène dans ce cadre plusieurs actions :

- Elle crée des démonstrateurs dédiés au bien-vieillir à domicile : par exemple, une ancienne maison de la Cité Bellevue à Harnes a été rénovée et adaptée pour exposer des équipements du quotidien adaptés à la perte d'autonomie des seniors à domicile et à réduire la dépendance des seniors,
- Elle mène des diagnostics à domicile pour proposer des aménagements,
- Elle accompagne les seniors dans la recherche et la demande de financements pour l'aménagement de leur domicile.

L'association disposait jusqu'en 2023 du soutien financier de la Région Hauts-de-France et des cotisations d'un montant de 3 500 € de ses 9 membres fondateurs, dont la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin fait partie. Toutefois, l'association n'est aujourd'hui plus en mesure d'assurer l'équilibre financier de son budget en raison du retrait de la subvention régionale.

L'association soumet ainsi sa dissolution au vote d'une assemblée générale prévue le 29 mars 2024. La Communauté d'Agglomération, en tant que membre fondateur, dispose d'une voix lors de ce vote. La Communauté d'Agglomération est représentée au Conseil d'administration de l'association par Monsieur Laurent DUPORGE (titulaire) et Monsieur Philippe LA GRANGE (suppléant).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la dissolution de l'association Cluster senior.

Autorise le représentant de la Communauté d'Agglomération, ou son suppléant, à prendre part au vote de dissolution en Assemblée Générale de l'association Cluster senior.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

CPA ZI de l'Alouette à Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Liévin : clôture de l'opération

La Communauté d'Agglomération a décidé par délibération du 26 septembre 2003 de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux) par voie de Convention Publique d'Aménagement, la réhabilitation et l'extension de la ZAC dite « Zone Industrielle de l'Alouette ».

Cette décision fait suite à une étude sur le devenir des parcs d'activités communautaires, complétée par un bilan du patrimoine communautaire commercialisable et a conclu à la nécessité de mettre en œuvre des opérations de requalification et d'extension des parcs d'activités.

Le programme de ces aménagements comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, entreprises ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre.

Par délibération du 27 juillet 2005, la communauté d'agglomération a approuvé l'avenant n° 1, relatif au mécanisme de récupération du FC TVA, et à la modification du montant et de l'échéancier de versement de la participation financière.

Un avenant n°2, rendu exécutoire le 21 janvier 2008, a modifié l'échéancier de versement des participations de la collectivité.

Par avenant n°3, rendu exécutoire le 4 mars 2008, la collectivité a approuvé le versement d'une participation spécifique dans le cadre de la cession du foncier à l'entreprise « Armatures du Nord ».

Par avenant n°4, rendu exécutoire le 25 novembre 2013, la collectivité a approuvé la modification du périmètre de l'extension de la ZI Alouette (81 ha d'extension et 66 ha de ZI initiale), ainsi que la modification de la participation.

Par délibération en date du 14 novembre 2017, la collectivité a approuvé l'avenant n° 5, portant sur le report du terme du contrat au 31 décembre 2021, la modification de la participation ainsi que celle de l'échéancier de remboursement de l'emprunt.

Par délibération en date du 19 novembre 2020, la collectivité a approuvé l'avenant n° 6, portant sur le report du terme du contrat au 31 décembre 2023, et la modification de la rémunération de l'aménageur.

La convention publique d'aménagement étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, il convient de la clôturer.

Le présent protocole a pour objet de préciser les conséquences administratives, juridiques et financières de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement de la « ZI de l'Alouette » conformément aux articles 30-31-32 du contrat de convention.

Au niveau foncier :

Il est prévu l'acquisition par la collectivité de l'ensemble des biens encore propriétés de la SEM et acquis par elle dans le cadre de l'opération. Deux types de biens sont à distinguer : les biens de retour, constituant les ouvrages publics (voiries, espaces verts, bassins...) qui reviennent gratuitement à la collectivité et les biens de reprise qui seront cédés à la collectivité moyennant le prix de 1 643 087,36 € HT, TVA et frais d'actes à charge de l'acquéreur.

Transfert de baux :

Il est prévu la subrogation de la SEM par la collectivité dans le bail tripartite signé entre la CALL, Territoires Soixante-Deux et la société CELLNEX et portant sur les parcelles ZC 227 et ZC 57, afin d'y implanter, exploiter et maintenir des installations permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels appartenant à des opérateurs.

Conformément à l'article 30 de la convention, ce bail sera repris intégralement par la collectivité.

Transfert de promesse synallagmatique de vente:

Il est prévu la subrogation de la SEM par la collectivité dans la mise en œuvre de la promesse de vente synallagmatique signée avec la société SALIS pour un foncier de 23 543 m², au prix de 459 794,79 € HT.

Au niveau financier :

Le bilan de clôture arrêté au 31/12/2023, se décompose de la façon suivante :

Dépenses

Le bilan fait apparaître un montant de dépenses **30 031 114,10 € HT** qui se ventile en :

• Etudes Générales	384 498.15 €
• Maitrise des Terrains...	2 618 530.84 €
• <i>dont reversement à la CALL des dépenses SAFER :</i>	202 535,42 €
• Travaux	16 822 341.35 €
• Honoraires sur travaux	1 239 030.17 €
• Frais financiers	1 629 575.91 €
• <i>Frais court terme</i>	(- 44 469.03€)
• <i>Frais financiers</i>	(1 674 044.94€)
• Frais de société	6 328 000.00 €
• Frais Divers	794 167.68 €
• Frais spécifiques (archéologie préventive) ...	214 970.00 €

Recettes

Le bilan fait apparaître un montant de recettes de **31 625 378.91 € HT** qui se ventile en :

• Cession de terrains	11 214 448,27 €
• Cession au Concédant	1 643 087.36 €
• Participations	18 627 008.65 €
• Recettes gestion locatives	1 146.36 €
• Subventions	6 272.53 €
• Produits financiers	88 034.62 €
• Produits divers	45 381.12 €

Solde d'exploitation

Le bilan de clôture arrêté au 31/12/2023 fait apparaître un **solde positif d'un montant de 1 594 264.81€**.

Conformément à l'article 31.1.3 du contrat de convention, la SEM est seule créancière de ce solde positif.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le contenu du protocole de liquidation de la convention publique d'aménagement « ZI de l'Alouette » ;

Autorise le Président à signer avec la SEM Territoires 62 le protocole de liquidation.

Précise que la recette à percevoir au titre du remboursement des frais consentis par la CALL dans le cadre du protocole SAFER, d'un montant de 202 535,42 € sont prévus au budget 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

CPA ZI de l'Alouette - acquisition par la CALL des parcelles AW 38, 39, 83,146,149 et 152 à Liévin

La concession d'aménagement « ZI de l'Alouette et extension » est échue depuis le 1er janvier 2024.

A l'occasion du Conseil communautaire du 14 décembre 2023, la CALL a délibéré sur l'acquisition des parcelles en nature de bien de retour et biens de reprise, propriétés de la SEM.

Cinq parcelles (AW 38, 39, 83,146,149 et 152 à Liévin) formant un lot de 11 783 m², ne faisaient pas partie de la délibération en raison d'une incertitude sur leur nature.

En effet, initialement considérée comme terrain à bâtir à vocation économique, cette emprise est concernée par l'étude de détermination des aléas d'inondations du bassin versant de la Souchez, dont un porter à connaissance a été transmis aux communes le 4 juillet 2023.

Les cartes d'aléas mettent en évidence un risque de forte accumulation des eaux de ruissellement sur les parcelles concernées.

Ces cartes sont assorties de préconisations d'urbanisme à prendre en compte lors de l'instruction des demandes de permis de construire, en application de l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

En l'espèce, il apparaît que le lot n'est plus constructible.

Dès lors, il ne peut plus être considéré comme un lot à commercialiser.

Si la CALL reste dans l'obligation d'acquérir ces parcelles en fin d'opération d'aménagement, leur prix doit être mis en cohérence avec leur nature et possibilité d'usage.

Pour mémoire, ces biens ont été acquis auprès de la CALL le 29 juin 2006 au prix de 8.38 € HT/m².

En accord avec la SEM, la CALL prévoit d'acquérir l'ensemble foncier sur cette même base, soit moyennant la somme de 98 741,54 € HT.

Les frais notariés seraient acquittés par la Communauté d'Agglomération.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2023-62510-05754 en date du 29 janvier 2024 précisant que la valeur vénale du bien est arbitrée à 98 742 € (arrondie),

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer, avec la société Territoires Soixante-Deux, sise à Liévin (62800), Centre d'Affaires ARTEA, 2 rue Joseph Marie Jacquard, l'acte d'acquisition des parcelles reprises en annexe moyennant la somme de 98 741,54 € HT, TVA et frais notariés à la charge de l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la délibération, d'un montant de 1 653 000 HT € (prix de l'ensemble des biens de la CPA et frais d'actes) seront proposés au vote du BP 2024 sur l'imputation suivante : Budget Action Économique/ Investissement/ Chapitre 21/ Ligne de crédit 9608.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention d'objectifs Office de tourisme Lens Liévin Hénin Carvin 2024-2027

En juin 2023, les Conseils communautaires des Communautés d'Agglomérations d'Hénin-Carvin (CAHC) et de Lens-Liévin (CALL) ont approuvé leur intention de créer un Office de tourisme intercommunautaire. Cette décision répond à l'ambition commune des deux agglomérations de faire de leur territoire, une destination touristique incontournable entre Lille et Arras.

En décembre dernier, les deux assemblées ont approuvé les statuts de l'Office de tourisme « Lens-Liévin-Hénin-Carvin Tourisme » confiant ainsi à ce dernier les missions relevant du service public touristique local telles qu'énumérées par l'article L133-3 du Code du tourisme.

Cette convention tripartite doit fixer, pour une période de trois ans à compter de la date de signature de la convention rendue exécutoire, les missions confiées par la CALL et la CAHC à l'Office de Tourisme Lens, Liévin, Hénin, Carvin, baptisé commercialement Lens Tourisme ainsi que les engagements des deux Communautés d'agglomération vis-à-vis de l'Office de tourisme.

Les missions telles que précisées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération relèvent de :

- L'accueil du public,
- L'information,
- La promotion et la communication,
- La gestion d'équipements,
- Le pilotage ou le co-pilotage de projets contribuant à développer l'offre touristique locale et/ou à accroître le rayonnement du territoire,
- L'adhésion, la participation et l'animation aux organismes institutionnels du tourisme et professionnels du tourisme local,
- Les relations avec le Pays d'art et d'histoire de la CALL et le 9/9bis de Oignies,
- L'observation touristique,
- La gestion de la taxe de séjour,
- Sa gestion humaine, administrative et financière,
- Son engagement dans le développement durable.

Les engagements de la CALL et de la CAHC relèvent quant à eux de la mise à disposition de locaux, du reversement de la taxe de séjour et et du versement d'une subvention annuelle.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention d'objectifs 2024-2027 passée avec l'EPIC-Office de Tourisme Lens Liévin Hénin Carvin, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Autorise le Président à signer cette convention d'objectifs et toutes les pièces afférentes à ce sujet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D12

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Participation de la CALL prévue au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM – Cités 4-11 et 5-12 de Sallaumines

Par les délibérations en date des 24 mars 2022 et 2 février 2023, la CALL a confirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes bénéficiaires du programme ERBM (1er triennal) à la mise en œuvre du volet urbain de leur projet.

Il a été décidé que la CALL participerait à hauteur de 15 % maximum du coût total hors taxes de l'opération, ce taux pouvant être ramené à 10 % dans le cas d'un financement ERBM à hauteur de 70 % afin de respecter la part minimum de 20 % devant rester à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune.

Les montants servant de base au calcul de la participation de la CALL correspondent aux montants des opérations repris aux dossiers présentés au financement ERBM État Région, et figurant aux dossiers déposés sur la plateforme en septembre 2023, lesquels ont fait l'objet d'un accord de cofinancement de la part de ces institutions et d'arrêtés en conséquence.

La commune de Sallaumines a soumis un projet d'études de maîtrise d'œuvre d'un montant de 522 808,68 € HT lors de la dernière phase d'ouverture des dépôts de dossiers de demande de financement ERBM en septembre 2023.

Le dossier présenté concerne les études opérationnelles (études de maîtrise d'œuvre et tout complément nécessaire) du volet urbain pour le projet des cités du 4-11 et du 5-12, qui font toutes deux parties des opérations prioritaires au titre de l'ERBM. Une subvention de 365 966,00 € a été accordée par l'État-Région au titre du fonds conjoint ERBM sur le coût total présenté, représentant ainsi un financement de 70%.

Sur cette base, le cofinancement de la CALL se montera à hauteur de 52 280,87€, soit 10% du coût hors taxe présenté.

Ces montants sont détaillés dans la convention de cofinancement, annexée à la présente délibération, reprenant les règles d'éligibilité, de paiement et les conditions du partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de cofinancement relative au versement de la participation CALL au titre des opérations ERBM du 1er triennal (volet urbain) pour la commune de Sallaumines (Cités du 4-11 et du 5-12).

Autorise le Président à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cet objet.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal / Programme SCNE-ERBM / Lignes de crédit 11784.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D13

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention de financement (2024-2027) des études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021/2023 au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

Par ses délibérations du 27 juin 2017 et du 6 février 2020, la CALL a défini une liste de 29 cités minières comme étant le périmètre du programme ERBM sur le territoire. En date du 9 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une convention de cofinancement afin d'accompagner les communes retenues au titre du deuxième triennal du programme ERBM dans le cadre de la réalisation de leurs études urbaines pré-opérationnelles.

La convention de cofinancement des études urbaines des cités, signée le 18 décembre 2020, avait une validité de 3 ans. La plupart des études urbaines n'étant pas achevées dans les délais initialement prévus, une proposition d'avenant a été délibérée lors du conseil communautaire du 28 septembre 2023 visant à prolonger la durée de la convention de cofinancement de 3 ans (soit jusqu'au 18 décembre 2026).

Cependant, certaines communes cosignataires de la convention n'ayant pu délibérer avant la date de fin d'exécution de la convention, il convient de signer une nouvelle convention.

Cette convention concernera les communes n'ayant pas encore bénéficié du cofinancement CALL, dans les mêmes dispositions que la convention précédente, délibérée en conseil communautaire le 9 juillet 2020. Elle prendra effet à compter de la date de signature, pour une durée de 3 ans (2024/2027).

Il est également proposé d'étendre le bénéfice de cette convention à la cité Belgique (Grenay / Loos-en-Gohelle) voisine de la cité 11 de Béthune, ces deux cités faisant l'objet d'une seule et même étude urbaine, et étant retenues dans le cadre du programme « accélération PALULOS » pour la rénovation de logements miniers.

A noter que dans le cadre d'un accompagnement cohérent de cet ensemble urbain le conseil avait acté l'accompagnement financier des logements de la cité de Belgique aux mêmes conditions que ceux de la cité 11 de Béthune, par sa délibération du 28 septembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de financement (2024-2027) des études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021/2023 au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Autorise le Président à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cet objet.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal / Programme SHAB-ERBM / Ligne de crédit 10300.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D14

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ZAC Centralité/Lens

Réalisation et coordination des travaux d'aménagement aux abords de la gare routière

Dans le cadre du transfert de la ZAC Centralité, délibéré le 18 mars 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en tant qu'aménageur, doit réaliser les derniers aménagements aux abords de la gare routière, située rue Jean Létienne à Lens, afin de finaliser le cheminement vers le Louvre-lens et le stade Bollaert. Le montant prévisionnel des travaux est de 600 000 € H.T.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé une consultation via un Appel à Manifestation d'Intérêt (« AMI ») en date du 29 janvier 2019 afin de trouver un opérateur pour la réalisation d'un immeuble de bureaux sur le lot 0. Le Conseil Communautaire a délibéré le 28 novembre 2019 afin de retenir le groupement « TERENEO / Agence XDGA » pour la mise en œuvre de ce programme d'une surface d'environ 5.800m² SDP.

Le programme du lot 0, appelé « EKINOKS », sera livré en septembre 2024 afin d'accueillir les premiers étudiants au sein du centre de formation de la Chambre de Commerce ainsi que d'autres structures qui viendront compléter l'offre sur le quartier d'affaires de Lens. Ce programme nécessite la réalisation d'aménagements au pied de l'immeuble dont le montant prévisionnel s'élève à 170 000 € HT.

En complément, il convient d'adapter les abris bus de la gare routière, initialement portés par Artois Mobilités, dans l'alignement de l'immeuble EKINOKS.

L'ensemble des projets doivent pouvoir communiquer réciproquement afin notamment d'en faciliter la gestion, à la fois lors de la réalisation des études et sur la réalisation des travaux d'aménagement. Aussi, une seule maîtrise d'ouvrage semble opportune afin de mutualiser les compétences.

Le coût complet de réalisation de l'opération est estimé prévisionnellement à environ 600 000 € HT dont 430 000 € HT à charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et 170 000 € HT pour le promoteur Téréneo. En tant qu'aménageur de la ZAC Centralité, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin portera pour le compte de Téréneo une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux aux abords de la gare routière à Lens.

Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tous documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D15

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL - APSA - Subvention année 2024

Le dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière a permis d'assurer l'accueil des personnes sans-abri sur le territoire communautaire durant la période hivernale. Sa mise en œuvre a nécessité la coordination et la mutualisation des moyens des différents partenaires sur la période concernée.

Le « Dispositif Veille Saisonnière » s'inscrit dans le cadre du Dispositif National d'Accueil, d'Hébergement, et d'Insertion, dont la mise en œuvre sur le territoire communautaire est liée à la compétence « Équilibre Social de l'Habitat », notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet « Hébergement d'Urgence ».

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin subventionne ce dispositif afin de garantir la présence de l'équipe de rue de l'APSA (Association Pour la Solidarité Active) sur l'ensemble de son territoire, et d'élargir ses plages d'intervention sur le week-end. Cette dernière a assuré la gestion du dispositif d'appel « 115 » ainsi que la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale 2023.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 16 000 € pour l'année 2024 soit 3,70 % du budget prévisionnel. Une convention définissant les engagements réciproques de la Communauté, de l'APSA, et de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités) pour la mise en place du dispositif sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2024 avec l'Association pour la Solidarité Active ainsi que tout document nécessaire.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € à l'Association Pour la Solidarité Active.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1807.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D16

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL – CLLAJ Subvention Année 2024

Créé en Janvier 2016, à l'initiative du Département du Pas de Calais dans le cadre des orientations retenues au titre du PDALHPD, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la CAF, le CLLAJ est placé sous l'animation opérationnelle de la Mission Locale de Lens – Liévin.

Le CLLAJ a pour objectif d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent un projet résidentiel ou d'accès au logement.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année 2023, le CLLAJ a assuré l'accompagnement d'environ 715 jeunes à travers une mission de conseil, de formalisation de demande de logement, ou pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de propositions d'hébergement d'urgence.

Depuis quelques mois, des réajustements ont été opérés, notamment via la mise en œuvre d'une commission « Jeunes », mais aussi avec la mise en place d'un « CLLAJ hors les murs », au travers de permanences organisées ponctuellement dans d'autres communes que celle de Liévin. C'est pourquoi il est proposé, dans la continuité de cette initiative, de développer une permanence mensuelle au sein de la Maison de l'Habitat Durable de la CALL, soit une demi-journée une fois par mois (le jour restant à définir avec l'association).

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2024, les détails et modalités du partenariats étant repris dans une convention dédiée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention au titre de l'année 2024 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes ainsi que tout document nécessaire.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 €, sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 6363.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D17

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL – IS62 Subvention Année 2024

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour mettre en place des actions relatives à sa politique Habitat.

En effet, la CALL, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'est donnée comme objectif de développer l'offre en logements pour les publics prioritaires issus du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) et les personnes en grande difficulté, dans un souci de solidarité d'équilibre à l'échelle du territoire, IS62 participe ainsi au relogement de familles modestes, contribue au développement de la vocation sociale du parc locatif privé du territoire, et favorise la mixité sociale.

Depuis 2012, l'association poursuit son action portant sur la mise en œuvre effective d'une exigence de qualité des logements loués.

Aussi en 2023, l'IS62 compte plus de 110 logements en gestion et 27 familles relogées.

Les objectifs poursuivis pour 2024 sont les suivants :

- Capter du logement (privé) répondant aux normes de décence,
- Reloger et assurer la gestion locative adaptée de logements appartenant majoritairement à des propriétaires privés afin d'y loger des personnes dites modestes/défavorisées,
- Proposer un accompagnement social direct ou via des partenaires,
- Participer à la politique logement définie par la CALL et s'inscrire dans de nouveaux dispositifs locaux.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2024, en allouant un financement d'un montant de 5 000 € à l'association, soit 77% du budget prévisionnel de l'action.

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Immobilière Sociale 62, dans l'objectif de développer l'activité de l'association sur le territoire, en relogant des ménages modestes au sein du parc locatif privé, favorisant ainsi la mixité sociale.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière sollicitée auprès de la CALL s'élève à 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2024 avec l'IS62 et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'Immobilière Sociale 62.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3662.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D18

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL – ADIL Subvention Année 2024

Depuis 10 ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour mener différentes missions en faveur du grand public et en appui des services des communes et de la collectivité.

Le bilan 2023 fait notamment état de 787 consultations juridiques, essentiellement en direction de particuliers. Il est à noter que la CALL totalise 12% du total des consultations et se classe en quatrième position des territoires du Pas-de-Calais.

Pour rappel, les missions de l'ADIL sont les suivantes :

- Apporter une expertise juridique aux services des communes et de la CALL en matière d'habitat (lutte contre l'habitat indigne, amélioration de l'habitat, permis de louer...),
- Informer et conseiller les habitants des 36 communes de la CALL via un conseil neutre, complet, personnalisé et gratuit sur toute question relative au logement et à l'habitat privé (compétence juridique et financière) au sein de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat entre l'ADIL et la CALL pour l'année 2024.

Les engagements de l'ADIL sont les suivants :

En matière de lutte contre le logement indigne :

- Informer les particuliers sur leurs droits et obligations en matière de lutte contre la non décence et l'insalubrité. Au-delà de l'appel téléphonique, l'ADIL reçoit les usagers concernés, les conseille sur les solutions à mettre en œuvre, leur remet des lettres type et leur apporte une aide à la rédaction chaque fois que cela est nécessaire.
- Orienter si nécessaire vers les acteurs compétents et informer, en cas de besoin, sur le recours au juge compétent, sur les conditions d'obtention de l'aide juridictionnelle. Elle remet le dossier aux personnes éligibles et fournit, le cas échéant, une aide à la rédaction.
- Participer aux travaux, réunions et réflexions liés à la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire de la CALL, en lien avec les Conseillers France Rénov.
- Accompagner la CALL dans l'écriture et la mise en œuvre du protocole local de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans sa partie opérationnelle : aide à la rédaction d'un guide spécifique à destination des élus, mise à disposition de modèles de courriers, arrêtés type...

En matière de rapports locatifs :

- Informer propriétaires et locataires :
 - sur leurs droits et obligations,
 - sur les recours amiables et juridictionnels lors de situations conflictuelles (modalités de conciliation, saisine du tribunal Judiciaire...).

En matière de prévention des expulsions :

- Proposer des réunions d'information à destination des élus, référents techniques communaux et partenaires du territoire et participe aux actions communautaires éventuellement mises en place.
- Communiquer auprès des différents partenaires de la CALL sur le numéro vert spécifique dédié (0805 29 62 62) qui permet d'accompagner juridiquement et plus globalement de guider dans leurs démarches les locataires, propriétaires bailleurs, collectivités locales, travailleurs sociaux, CCAS...

En matière d'accession à la propriété et de lutte contre le surendettement :

- Informer les particuliers sur les dispositifs financiers existants et à établir un diagnostic financier (faisabilité du projet) sur simple demande de l'accédant et/ou proposition de la CALL.
- A être sollicitée par la CALL, si elle envisage d'instituer une aide à l'accession à la propriété (définition des critères, publics éligibles...) et assurer l'accompagnement des accédants.

En matière d'expertise juridique :

- Permettre aux services de la CALL, des communes, ainsi qu'aux élus, d'obtenir des réponses à des questions juridiques complexes en matière d'habitat (habitat indigne, indécence, domaine du logement social, pouvoirs de police des maires...).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière sollicitée auprès de la CALL s'élève à 39 064 € soit 46,6% du budget prévisionnel du projet.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2024 avec l'ADIL et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 39 064 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 39 064 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 5260.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D19

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL – ADIL France Rénov Subvention Année 2024

Depuis 2008 et dans le cadre de sa politique Habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un Espace Info Énergie. A présent, cet espace est dénommé Espace Conseil France Rénov.

Les Espaces Conseil s'inscrivent dans le programme SARE « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » et dans la dynamique France Rénov. Ils visent la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés.

La mission principale du conseiller France Rénov est de fournir des conseils neutres et gratuits sur les travaux de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie. Ces conseils portent aussi bien sur les volets techniques, réglementaires, que financiers.

La CALL conventionne avec l'ADIL depuis 2022 pour assurer cette mission de service public de la rénovation.

Dans ce cadre, des actes d'information, de conseil et d'accompagnement correspondant à la nomenclature du programme SARE (actes A1, A2, A3 et A4) sont réalisés. En 2023, cela représente :

- 564 actes A1 correspondent à une information de premier niveau,
- 734 actes A2 correspondent à un conseil personnalisé et approfondi,
- 6 actes B1/B2 correspondent aux renseignements apportés à des entreprises du petit tertiaire privé,
- 19 actes A4 correspondent à un suivi complet des ménages pendant une période de 18 mois maximum, avec la réalisation de visites à domicile et d'audits énergétiques simplifiés lorsqu'ils ne s'articulent pas avec un Passeport Énergétique du Logement (dispositif régional).

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat entre l'ADIL et la CALL pour l'année 2024.

Les engagements de l'ADIL sont les suivants :

1. Information et conseil aux habitants

Cette mission socle se fait en priorité auprès des particuliers des communes de la CALL, mais aussi à des petites entreprises, des artisans et des collectivités de la CALL, l'Espace Conseil France Rénov et l'ADIL apportent leurs expertises techniques et juridiques.

Ils peuvent traiter les éléments suivants :

- Informations sur les aides et financements spécifiques que les ménages peuvent mobiliser selon leur situation pour tous les publics : ANAH (redirection vers l'opérateur de la CALL) et Hors ANAH ; et tous types de travaux (précarité énergétique, autonomie, habitat dégradé...),

- Si nécessaire, assistance à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie et à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides (ANAH, ACTION LOGEMENT...) : assistance à création d'une adresse mail, à la compréhension des démarches en ligne et à la création des comptes sur les téléservices de demande d'aide (tout en rappelant que hors recours à un mandataire la démarche de demande doit être réalisée par le particulier),
- Définition des travaux de rénovation adaptés aux besoins du ménage,
- Si nécessaire, des informations sur la qualité et le contenu des devis,
- Présentation de toutes les offres de service d'accompagnement complet, qui sont répertoriées (voire agréées) sur le territoire ainsi que toutes les offres d'audit énergétique répertoriées sur le territoire,
- En cas de besoin, l'orientation et la préconisation d'un Audit ou Passeport Énergétique du Logement...

2. Missions spécifiques d'animations

- Mise en place d'animations locales pour sensibiliser le public,
- Mise en place d'animations s'inscrivant dans des événements nationaux qui permettent de bénéficier d'une communication nationale pour la mobilisation des habitants,
- Animations grand public lors de foires et salons ou d'événement,
- Co-animation et mobilisation des professionnels du bâtiment initiée par la MHD avec l'appui du Cd2e (5 temps fort par an).

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière sollicitée auprès de la CALL s'élève à 27 000 € soit 28,8 % du budget prévisionnel de l'action.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention ADIL pour l'année 2024 ainsi que tout acte subséquent et prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 27 000 € à l'ADIL.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 27 000 € sont inscrits au vote du budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 2327.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D20

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL – CAUE Subvention Année 2024

L'agglomération dispose d'un patrimoine architectural, historique et environnemental qu'il est nécessaire de mettre en valeur.

Ce patrimoine s'appuie sur une très grande prépondérance de l'habitat individuel, constitué, entre autres, par les cités jardins, un environnement paysager de haute qualité, des anciennes friches à hauts potentiels, pour reconstituer la biodiversité et/ou une nouvelle offre d'habitat.

La Maison de l'Habitat Durable (MHD) concourt dans une large mesure à la préservation de ce patrimoine qu'est l'Habitat. Ainsi, la CALL, au travers de la MHD vise à :

- Qualifier davantage l'habitat existant, priorité de la politique habitat de la CALL affichée dans son Projet de Territoire,
- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération en s'appuyant sur la qualité du cadre de vie et sur la diversité de l'habitat,
- Engager le renouvellement urbain dans l'esprit de préservation et de valorisation du patrimoine architectural, historique et environnemental, en s'appuyant sur le cadre de vie.

Pour rappel, le CAUE du Pas-de-Calais poursuit les objectifs suivants :

- Conseiller les maires, les présidents d'intercommunalités, les maîtres d'ouvrages publics, et les particuliers dans leurs opérations de construction, d'aménagement, et d'amélioration du cadre de vie, en amont des réalisations ;
- Accompagner les acteurs institutionnels et associatifs pour la promotion de l'architecture, des paysages et de l'environnement, dans un objectif de développement durable ;
- Informer le public, le sensibiliser à l'architecture et à un urbanisme à l'échelle de l'homme, dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'environnement ;
- Sensibiliser la population locale par la perception de son espace quotidien, les professionnels du cadre bâti par des journées thématiques de réflexion et de travail, tous les maîtres d'ouvrage divers ...

Depuis 2022, la CALL et le CAUE proposent des permanences de conseils auprès des particuliers, visant à la promotion des qualités architecturales, paysagères et environnementales du territoire, et à la mise en œuvre de démarches de sensibilisation des habitants à ces atouts du territoire communautaire. Ce partenariat vise à mieux valoriser le territoire de l'agglomération, et à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Il est à rappeler que ce partenariat vient compléter l'offre de services proposée au sein de MHD. A ce titre, il est proposé de renouveler le partenariat avec le CAUE pour la période 2024-2025.

Les engagements du CAUE sont les suivants :

1- Conseils personnalisés aux porteurs de projets, en amont de la maîtrise d'œuvre :

- Participation aux permanences organisées par la Maison de l'Habitat Durable dans ses locaux, aux côtés d'autres partenaires.
- Coordination technique entre les animateurs de la Maison de l'Habitat Durable, les services instructeurs et le CAUE.

2- Accompagnement de la CALL en vue de la mise en place d'actions pour l'information et la sensibilisation des particuliers à la qualité des projets :

- Organisation et animation d'ateliers collectifs, à destination des particuliers, sur les enjeux et obligations liés à leur démarche de projet de construction neuve ou de réhabilitation. Ces ateliers se mèneront notamment au titre des actions déployées au sein des cités ERBM afin de valoriser le cadre de vie dans les cités minières (façades, jardins, limites privées/publiques des logements miniers, propriétaires privés, autres bailleurs sociaux...).

3- Conseils ponctuels aux collectivités, en dehors de la maîtrise d'œuvre :

- Accompagnement des collectivités dans le cadre des projets de valorisation des bâtiments et espaces publics.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce conventionnement, la contribution financière de la CALL s'élève à 6 000 € pour la période 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2024 avec le CAUE et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques et comptables permettant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 €, sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 11484.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D21

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention de partenariat CALL - Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) 2024

Le Hauts-de-France Pass Rénovation est un dispositif mis en œuvre par la Régie Régionale du SPEE qui consiste à accompagner techniquement et financièrement, dans le cadre d'un service public, les propriétaires dans la rénovation et l'isolation de leur logement (individuel ou collectif) pour diminuer de manière significative leur consommation d'énergie.

Hauts-de-France Pass Rénovation doit permettre d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures d'énergie sur le territoire et créer des emplois dans le secteur du bâtiment.

L'accompagnement Hauts-de-France Pass Rénovation s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels et collectifs, sans conditions de ressources, ni d'âge.

Ce service comprend toute l'ingénierie technique et financière du projet de rénovation et, également, un suivi des consommations jusqu'à 3 ans après la réalisation des travaux. En cas de difficulté de financement, Hauts-de-France Pass Rénovation peut aussi financer les travaux de rénovation énergétique des abonnés par prêt de tiers-financement, que les propriétaires commencent à rembourser à la fin des travaux, alors que les économies d'énergies sont déjà effectives.

Les travaux réalisés concernent l'isolation des murs, des toitures, des planchers, le remplacement des fenêtres, une ventilation performante et/ou le remplacement du chauffage.

La Régie Régionale du SPEE et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaitent aujourd'hui formaliser cette collaboration à travers la signature d'une convention de partenariat, cadre précisant les domaines et modalités de collaboration communs.

Il n'est sollicité aucune subvention dans le cadre de celle-ci.

Aussi le partenariat se formalisera de la façon suivante :

- La mise en place de moyens de communication et notamment via des permanences d'un technicien du SPEE au sein de la Maison de l'Habitat Durable, une fois par mois.

Cette nouvelle proposition de service aux particuliers viendrait donc compléter l'offre de services proposé au sein de la MHD pour les ménages non éligibles aux plafonds de ressources ANAH et/ ou souhaitant des dispositions de financements spécifiques appelés « tiers financement ».

Il est à préciser qu'aucune participation financière de la CALL n'est sollicitée dans le cadre de ce partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2024 avec le SPEE et tout document nécessaire au dossier, ainsi qu'à prendre les engagements juridiques permettant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Précise qu'aucun crédit n'est nécessaire dans le cadre de ce partenariat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D22

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL - Association Réseau International " Post-Mining Network" 2024

L'association Réseau International « Acclimater les territoires post-miniers » Post-Mining Network, a pour objet la création d'un réseau international de partenaires – notamment dans les milieux universitaires et de la recherche, des collectivités territoriales, d'institutions culturelles, d'associations et de fondations, ainsi que tous autres organismes privés, et encore de praticiens – afin de favoriser la recherche et de mettre en place des actions sur les situations post-minières, et les documenter, aussi bien en terme de transmission de connaissances que de partage d'expériences sur la diversité des contextes post-miniers en France, en Europe et à l'étranger.

Le réseau s'intéresse aux territoires miniers en transition ou post-miniers, vus sous divers angles, particulièrement architectural, urbanistique, design, paysager, socio-économique, culturel et patrimonial. La Chaire est labellisée « Architecture et Innovation » par le Ministère de la Culture depuis juillet 2020. Son champ d'application est à la fois local, à l'échelle du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, mais également international au niveau de la recherche et des échanges académiques.

Le projet développé par l'association comprend des démarche d'acclimatation de l'habitat et des territoire post-minier par le biais d'une architecture bioclimatique, des démarches participatives, l'utilisation des éco matériaux, des démarche de sensibilisation, l'animation du réseau des acteurs du territoire, l'organisation régulière d'événements, et le projet de rénovation expérimentale Cités minières actuellement en cours dans la ville de Harnes, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Dans le cadre de la politique de l'habitat de la CALL, pour aider les habitants à améliorer leur confort et leur logement, le projet propose des réponses adaptées aux besoins des habitants de l'agglomération en termes d'éco rénovation.

La CALL via la Maison de l'Habitat Durable, propose un guichet de l'habitat pour aider, accompagner et orienter les ménages dans l'amélioration de leur logement.

Elle accompagne les propriétaires, les bailleurs, les locataires, les investisseurs, les copropriétaires...C'est un espace gratuit pour les guider dans leurs démarches sur : la rénovation énergétique, l'adaptation du logement, les aides financières, des informations juridiques, la mise en location, l'accession à la propriété, l'architecture...

Le conseil en maîtrise de l'énergie est dispensé dans la Maison de l'Habitat Durable et articulé autour de l'Espace Conseil France Rénov. Ce service permet aux ménages d'obtenir un premier niveau de réponse en matière technique, financière et fiscale et, le cas échéant, d'être orientés vers la structure qui répondra à leur demande, en fonction de leur localisation géographique, de leur statut (propriétaires, locataires...), et de leur niveau de ressources.

En fonction du projet et des revenus des ménages, un accompagnement peut être proposé par l'opérateur de la CALL en charge de l'animation du Programme d'Intérêt Général.

Aussi, afin de compléter l'offre de service développée par la MHD, il est proposé de déployer un outil d'accompagnement supplémentaire pour les particuliers via un partenariat entre la CALL et l'association Post Mining.

Le but du projet développé par l'association est, dans un souci écologique et économique, d'assister les locataires et propriétaires occupants (PO) dans leur projet de rénovation énergétique mettant au centre du projet l'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA) et une rénovation légère.

La plus-value du projet se traduit par l'utilisation des expériences et expérimentations existantes sur la commune de Harnes mais aussi Sains-en-Gohelle, afin d'essaimer les concepts élaborés dans le cadre de l'opération « Cités minières en acclimatation ».

Les modalités de mise en œuvre de ce projet novateur et expérimental sont les suivantes :

- Accompagnement des locataires et propriétaires occupants par un(e) architecte post-doc ayant une expertise en démarches participatives au montage de dossier ANAH, ou, selon leurs revenus, à un dossier de rénovation de leur maison.
- Conseil auprès des usagers aux méthodes d'ARA et à ceux de la rénovation légère : conception de rideaux thermiques, mobiliers chauffants... comme autant de réponses au confort de vie et à la baisse des consommations dans les logements.
- Application des principes de rénovation légère sur 3 maisons minières situées dans des communes de la CALL, (choix des maisons réalisée avec les services).
- Ateliers de co-conception avec les habitants des 3 maisons. Une attention particulière sera consacrée à la réalisation de rideaux hygrothermiques utilisant les matériaux locaux naturels (lin, coton recyclé, laine, metisse...) pour habiller et contribuer à améliorer le confort thermique dans les maisons.
- Assistance au montage de 3 dossiers de subventions à l'ANAH, en fonction de la situation particulière des habitants (précarité, mode de vie, composition de famille...).
- Collaboration avec les conseillers France rénov pour définir la situation thermique et définir les orientations du projet.
- Conseils sur l'usage d'une caméra thermique – accompagnement technique pour un passage à l'acte travaux
- Collaboration étroite avec la maison de l'habitat durable de la CALL, en termes de matériaux bio et géosourcés et de mise en œuvre.

Afin que l'association puisse mettre son projet en œuvre sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 15 000 € à l'Association Réseau International Acclimater les territoires post-minier (Post-Mining Network), au titre de son fonctionnement de l'année 2024.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D23

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Programme d'Actions (PA) 2024 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres

Le Président rappelle que par convention de délégation de compétence du 30/06/2017 conclue entre la CALL et l'État, il a été confié à la CALL pour 6 ans, l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé et leur notification aux bénéficiaires. Cette convention est par ailleurs en cours de renouvellement pour la période 2024-2029.

L'intervention sur l'habitat privé existant constitue une priorité de la politique Habitat de la CALL dont les principaux enjeux sont en conformité avec les priorités de l'ANAH à savoir :

- Le traitement de l'habitat indigne et non décent,
- La lutte contre la vacance de longue durée des logements,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La prévention de la dégradation des copropriétés et le redressement de celles en difficulté,
- Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou d'adaptation au handicap,
- Le développement d'un parc privé locatif à loyer modéré,

Et plus largement : protéger, valoriser et faire évoluer l'habitat minier avec ses habitants avec pour dénominateur commun le traitement durable et énergétique des logements.

Dans ce cadre stratégique, et afin de faciliter la bonne gestion des aides publiques en faveur de l'habitat privé par la délégation territoriale, l'État a demandé à la CALL d'établir un programme d'actions (PA) relatif à l'attribution des subventions ANAH.

Ce PA doit permettre une « meilleure visibilité opérationnelle » dans la mise en œuvre de la convention de délégation. Il permet également de définir les priorités et les modes de réponses apportés selon les statuts de propriétés et selon les types de travaux envisagés.

Il s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er avril 2024. Les principales modifications inhérentes à ces aides Habitat Privé –CALL 2024, sont exposées en détail en annexe dans le document complet, mais vous trouverez ci-dessous les évolutions essentielles :

- Orientation des aides de la CALL sur les rénovations les plus performantes (gain de 4 classes énergétiques ou atteinte de la classe C après travaux)
- Mise en place d'une prime d'aide à la rénovation ;
 - pour les primo-accédants,
 - Pour l'usage d'éco-matériaux,
 - Pour l'accompagnement financier des situations sociales les plus précaires,
- Maintien des aides permettant la lutte contre la vacance,
- Accompagnent des copropriétés afin de favoriser les travaux de rénovations énergétiques,
- soutien des projets de propriétaires bailleurs pour les projets alliant lutte contre la vacance et renouvellement urbain et application de loyers encadrés,
- Majoration des plafonds de travaux éligibles et des taux de subvention Anah et CALL (sur les cibles habitat indigne, vacance et OPAH RU).

Enfin il est à préciser que :

- les aides versées par la CALL sont versées dans la limite de l'enveloppe disponible prévue par le budget annuel
- les aides de la CALL sont exclusivement réservées pour les dossiers dans le cadre des dispositifs opérationnels PIG et OPAH et POPAC.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 13/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve :

- la mise en œuvre du programme d'actions relatif à l'attribution des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), à compter du 1er avril 2024,
- la modulation des aides ANAH, pour l'année 2024, en faveur des propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs, telles que reprises dans le programme ci-annexé,
- l'attribution d'aides par la CALL sur fonds propres, pour l'année 2024, en faveur des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des copropriétés, telles que reprises dans le programme ci-annexé.

Autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Précise que les crédits nécessaires de 700 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Ligne de crédit 11416.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D24

DEVELOPPEMENT DURABLE

Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Prise en compte des mises à jour de l'année 2024

Pour mémoire, le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation des déchetteries communautaires attribué à la société Nicollin a pris effet au 4 octobre 2016, pour une durée ferme de 99 mois, pour s'achever le 31 décembre 2024.

En raison de la modification, de la mise en œuvre ou de l'arrêt de certains services, ainsi que des précisions à apporter sur les modalités de présentation des déchets à la collecte, des modifications mineures ont également été apportées au règlement de collecte :

- Modification du tarif pour le traitement des déchets végétaux des tiers – 26 € par tonne ;
- Suppression de la limite d'accès en déchetterie (16 passages par an jusqu'à fin 2023) ;
- Ajout de la déchetterie de Souchez ;
- Suppression de la déchetterie itinérante.

Il est donc proposé de mettre à jour en conséquence ce règlement de collecte. Les autres dispositions de ce règlement de collecte restent inchangées.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mis à jour en conséquence.

Autorise le Président à signer le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mis à jour en conséquence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 9 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 9

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 16

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D25

DEVELOPPEMENT DURABLE

Règlements intérieurs des déchetteries Prise en compte des mises à jour 2024

Chaque déchetterie communautaire dispose d'un règlement intérieur. Ce document établit clairement les modalités d'utilisation de l'équipement.

Le règlement intérieur reprend notamment :

- Les différentes conditions d'accès au site et horaires d'ouverture,
- Les caractéristiques des déchets acceptés,
- Les obligations d'usage du site,
- Les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non-respect du règlement.

Depuis le 1er janvier 2024, la limite de 16 passages annuels a été supprimée.

Une consigne sur les enfants de moins de 10 ans devant rester dans le véhicule a été ajoutée.

Il convient donc de mettre à jour les règlements intérieurs. Les autres dispositions des règlements restent inchangées.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le règlement intérieur de chaque déchetterie mis à jour en conséquence.

Autorise le Président à signer le règlement intérieur de chaque déchetterie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D26

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dispositif de paiements pour services environnementaux Convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides de l'Agence de l'Eau par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé et autorisé le Président à déployer, sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), le dispositif de paiement pour services environnementaux inscrit dans son Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE).

Ce dispositif prévoit de rémunérer les agriculteurs du territoire qui, par l'amélioration de leurs pratiques agricoles, permettront de participer à la réduction des concentrations en nitrates et en phytosanitaires dans la nappe.

Il est construit sur des objectifs de résultats calculés selon l'évolution de trois indicateurs (les Reliquats Entrée/Hivers (REH) en azote ; l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) en produits phytosanitaires et le pourcentage de culture à Bas Niveau d'Intrant (BNI)) dont les seuils et les valeurs ont été définis avec l'ensemble des acteurs du projet.

L'enveloppe financière a été estimée à 1 515 000 € pour 50 exploitations individuelles et 5 GAEC et pour la totalité des cinq années d'expérimentation du dispositif.

Dans son 11ème programme, l'Agence de l'Eau Artois Picardie propose le financement jusqu'à hauteur de 70% de ces paiements pour services environnementaux selon le régime notifié par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre de son « plan biodiversité ».

La CALL, en tant que porteur d'un projet conforme au régime notifié, a donc sollicité l'Agence de l'Eau afin de bénéficier de ce financement.

Les conditions de cette participation sont définies dans la convention jointe en annexe de cette délibération. Celle-ci donne mandat à la CALL pour gérer la participation de l'Agence au financement des services rendus par les agriculteurs engagés dans le dispositif expérimental de PSE du contrat CARE.

Les frais de gestion pour la mise en œuvre de ce dispositif, qui s'élève à 584 000€ HT sur les 5 années de l'expérimentation, sont également en partie finançables à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention de mandat entre la CALL et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Autorise le Président à :

- signer la convention de mandat,
- solliciter une participation financière pour les frais de gestion.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030" - Adoption du document cadre

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) définit les Contrats de Ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 7 octobre 2023 a confirmé la mise en œuvre de nouveaux Contrats de Ville pour la période 2024-2030 avant le 31 mars 2024.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 fixe les modalités calendaires et méthodologiques de la refonte des Contrats de Ville sur la base d'une nouvelle cartographie de la géographie prioritaire. La présente circulaire impose la conclusion des nouveaux Contrats à l'issue d'une phase de consultation élargie et approfondie. Elle dispose que les nouveaux contrats doivent être recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants. Ils devront également s'attacher à articuler de façon renforcée les moyens de la Politique de la Ville et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques (CRTE, ANRU, ANAH, ADEME, Pacte des Solidarités...).

Le décret du 28 décembre 2023, entré en vigueur le 1er janvier 2024, a actualisé la géographie prioritaire après une phase de concertation pour fixer les nouveaux périmètres. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin une commune est sortie (Eleu-dit-Leauwette) et la commune de Noyelles-sous-Lens a été intégrée (extension d'un quartier existant). Cela porte donc le nombre de villes concernées à 19, représentant un poids de population de 55 000 habitants répartis sur 21 quartiers. De surcroît, des territoires dits « poches de pauvreté » montrant des indicateurs tangibles de vulnérabilité et de décrochage, pourront être intégrés.

L'instruction du 4 janvier 2024, relative à la gouvernance des Contrats de Ville, dispose que de manière formelle il convient de soumettre pour approbation aux instances du Conseil Régional et du Conseil Départemental en amont de sa signature, les documents formalisant la future contractualisation.

Il s'avère donc que le contrat de ville pour la période 2024-2030 doit être mis en œuvre avant le 31 mars 2024.

Or, la CALL, afin de réaliser un contrat de ville dynamique, pédagogique et agile, a souhaité que son élaboration s'effectue dans une démarche de coconstruction. En effet, à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022, il a été porté à la connaissance des élus le rapport d'évaluation du Contrat de Ville pour la période 2015/2022 mettant en exergue, suite à une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires, des préconisations pour la nouvelle contractualisation, notamment une construction collaborative.

Cette dernière impose des temps conséquents, mais indispensables, de concertation. Elle a été validée lors du Comité de pilotage Politique de la Ville du 12 octobre 2023. Ainsi et notamment, près de 300 personnes ont été sollicitées dans le cadre d'une concertation citoyenne et trois rencontres territoriales ont mobilisé 82 participants lors de la concertation technique et institutionnelle.

Dans ce cadre, la CALL a sollicité des financements auprès de l'Etat et de la Région pour le recours à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) visant à l'accompagner dans les travaux de refonte du Contrat de Ville signé en juin 2015.

Le Cabinet COPAS a été désigné pour mener à bien cette mission décomposée en 3 phases :

- Phase 1 : à partir d'un diagnostic partagé, proposition de grands enjeux et priorités pour le territoire (septembre à novembre 2023) ;
- Phase 2 : détermination collective des orientations opérationnelles, moyens mobilisables et modes de gouvernance (décembre 2023 à février 2024) ;
- Phase 3 : rédaction du Contrat de Ville (février à mars 2024).

Autour du leitmotiv « ensemble, lire le territoire pour dire ce que l'on vise », le cheminement méthodologique a permis le constat d'inégalités fortes, multiples et croissantes, des situations qui se dégradent, des risques de basculement dans la pauvreté, des habitants qui insistent sur les enjeux de santé, mobilité, vivre ensemble, tranquillité et emploi. Des priorités et principes d'intervention ont donc été réaffirmés, afin notamment de remettre de l'humain dans les quartiers, agir à des moments clés, charnières, favoriser les logiques de parcours, aborder les personnes, comme les quartiers, de manière globale et non par thématiques.

De cette démarche de concertation il en ressort une arborescence qui constitue le document cadre du futur Contrat de Ville. Celle-ci se décompose en :

3 orientations stratégiques :

- 1- Prévenir – repérer : lutter contre les déterminismes, enrayer les processus de reproduction des inégalités par la prévention,
- 2- Agir : favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants, en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours,
- 3- Coopérer : être au plus près, adapter nos modes d'intervention sur le terrain.

2 axes transversaux :

- 1- Participation des habitants,
- 2- Transition écologique.

Cette structuration se décline ensuite en 12 ambitions.

L'ensemble, constituant le cadre stratégique du futur Contrat de Ville, a été validé unanimement à l'occasion du Comité de Pilotage Politique de la Ville du 30 janvier dernier.

A l'appui du cadre stratégique, la poursuite de la démarche participative d'élaboration du Contrat de Ville s'est traduite par la mise en place de 5 chantiers participatifs en février.

Le résultat de ces travaux sera présenté dans la version finale du Contrat de Ville en vue de leur validation en Comité de Pilotage Politique de la Ville, prévu fin mars.

Le futur Contrat de Ville se construit autour d'une démarche évolutive qui nécessite de l'agilité. La version finale sera présentée à l'occasion d'un prochain Conseil Communautaire autorisant le Président de la CALL à le signer.

Aussi, afin de respecter l'échéance du 31 mars 2024 imposée par l'Etat, il convient d'adopter un document cadre, socle du futur contrat de ville 2024-2030. Celui-ci permettra la poursuite de l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 et la perception des financements portés par l'Etat à ce titre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le document cadre susmentionné, décliné en 3 orientations stratégiques, 2 axes transversaux et 12 ambitions, sur lequel repose la poursuite de la démarche d'élaboration du futur Contrat de Ville de la CALL.

Autorise le Président à le signer et le transmettre aux différents partenaires à des fins d'engagements (a minima l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association Vacances Ouvertes – Projet 10 000 partants

Fondée en 1990, l'association Vacances Ouvertes, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'accompagner les professionnels de l'action sociale et les collectivités dans la construction de projets de vacances avec les personnes qui en sont les plus éloignées.

Basée en région parisienne, elle emploie une vingtaine de personnes et s'appuie sur un réseau d'une centaine de bénévoles sur l'ensemble du territoire national.

Plus d'un français sur trois aujourd'hui ne part pas en vacances, et les publics concernés sont aussi les plus fragiles : ce sont 60 % des personnes dont le revenu est inférieur à 1 300 € par mois qui en sont privés. Derrière ces adultes en difficulté (chômeurs, travailleurs précaires, parents isolés, personnes handicapées, seniors...), ce sont aussi des milliers d'enfants et de jeunes qui n'ont pas l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements.

Les projets Vacances sont un moyen pour ces personnes de retrouver confiance en eux, d'accéder à la mobilité, de faire preuve d'autonomie et surtout d'avoir le sentiment d'être comme tout le monde. Au-delà de l'aide financière, l'accompagnement mis en place lève les freins sociaux et culturels au départ, et permet à ceux dont le quotidien est difficile de s'accorder un répit.

La population de notre territoire est particulièrement concernée par ce constat, et l'association Vacances Ouvertes se propose de déployer son dispositif d'appui sur l'agglomération pour 2024, en ciblant particulièrement les communes éligibles au Contrat de Ville.

L'objectif est de permettre à 10 000 habitants de la CALL, particulièrement des travailleurs précaires et des familles monoparentales, de partir quelques jours en vacances à l'occasion de la période estivale.

Le coût de l'opération (préparation et accompagnement des familles) est estimé à 1,4 million d'euros dont 785 000 € de dépenses réelles et 622 000 € de contributions volontaires en nature (dont 350 000 € de chèques vacances).

L'association déploiera un ETP sur le territoire, qui bénéficiera de l'appui et du savoir-faire de l'équipe nationale dans la mise en œuvre du projet.

La CALL est sollicitée à hauteur de 150 000 € (soit 19,1 % des dépenses réelles et 10,7 % du budget total), à parité avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le Conseil Régional Hauts-de-France et l'Etat.

Le solde est recherché auprès de fondations privées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 150 000 € à l'Association Vacances Ouvertes dans le cadre de son projet « 10 000 partants ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/Ligne de crédit 10071.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Convention locale de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un accès aux droits et aux soins simplifié

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a recruté depuis septembre 2023, deux médiatrices santé au sein du Service d'Appui aux Politiques Territoriales Educatives et de Santé missionnées pour accompagner les personnes issues des quartiers prioritaires, dans leurs démarches administratives d'accès aux droits et aux soins.

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Pour assurer cette mission fondamentale, elle exerce des activités diversifiées, dans le respect de ses valeurs et des engagements pris envers l'État.

Parmi ces activités figurent celles de garantir l'accès universel aux droits de l'Assurance Maladie et de favoriser l'accès aux soins. Rembourser, orienter, et informer sont autant de leviers pour y parvenir.

Pour permettre à tous de s'informer à tout moment et de simplifier les démarches, l'Assurance Maladie met à disposition des assurés différents canaux de contact afin de permettre à chacun de choisir celui qui lui correspond le mieux.

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, pour garantir les droits à l'Assurance Maladie et l'accès aux soins des populations fragiles, la CALL et la CPAM de l'Artois souhaitent établir une relation privilégiée entre elles, au bénéfice des personnes accueillies par la CALL.

En ce sens , un partenariat est proposé, visant à ce que :

La CPAM :

- Propose des sessions d'information aux collaborateurs de la CALL présentant les services de l'Assurance Maladie sur les dispositifs d'accès aux droits (droits de base, complémentaire santé solidaire, inclusion numérique, carte vitale...), les dispositifs d'accès aux soins (accompagnement à l'accès aux soins via la Mission Accompagnement Santé, parcours de soins...) et les dispositifs de prévention (Examen de Prévention en Santé, actions de prévention comme par exemple le mois sans tabac...),
- Mette à disposition les supports de communication dédiés (dépliants, affiches, liens internet...) permettant de délivrer une information adaptée, et les outils d'aide au signalement de renoncement aux soins, conformes au Règlement Général à la Protection des Données. (RGPD),
- Accorde une attention particulière aux situations de renoncement aux soins et traiter en urgence les dossiers qui le nécessitent,
- Facilite l'accès aux examens de prévention en santé pour les personnes précaires volontaires accueillies au sein de la CALL,
- Mette en place des actions de prévention à destination des publics précaires accueillis par la CALL,
- Permette aux assurés suivis par le CCAS de bénéficier de l'offre « inclusion numérique » en fonction de leurs niveaux : débutant ou intermédiaire.

La CALL :

- Repère et oriente les assurés en situation de rupture dans leur parcours de soins ou en renoncement aux soins, vers les services des CPAM via l'Espace partenaires,
- Promeuve auprès des publics fragilisés les offres de l'Assurance Maladie,
- Sensibilise les assurés à l'intérêt de désigner un médecin traitant et de respecter le parcours de soins,
- Mobilise les publics fragilisés autour de la réalisation des examens de prévention en santé,
- Sensibilise les assurés sur les dispositifs de droit commun.

Ce partenariat sera mis en place pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit, dans les conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Il ne comporte pas de participation financière.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de partenariat entre la Caisse Primaire Maladie de l'Artois et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, visant à établir une relation privilégiée entre elles deux, au bénéfice des personnes issues des quartiers prioritaires, accueillies par la CALL dans le cadre de leurs démarches administratives d'accès aux droits et aux soins ; pour une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible selon les termes qu'elle fixe.

Autorise le Président à signer cette convention, ainsi que tout acte y étant afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D30

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Contrat d'engagement au renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Selon l'article L1434-10 du Code de la santé publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé (CLS) conclus par l'agence régionale de santé notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les collectivités locales, le Contrat Local de Santé (CLS) est l'expression des dynamiques locales partagées entre les acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Il est un outil permettant la rencontre des préoccupations des collectivités locales et la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé des Hauts de France.

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a contractualisé avec l'Agence Régionale de Santé la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé, pour la période de 2019 à 2023.

L'évaluation de celui-ci est en cours de finalisation et son éventuelle reconduction pour la période de 2024 à 2028 fera l'objet d'un nouvel engagement, fin 2024.

Dans la période transitoire de 2024, un contrat d'engagement est à adopter afin de permettre le recrutement d'un nouveau coordinateur et la finalisation de la rédaction du nouveau CLS.

Un contrat d'engagement, annexé, permettrait d'acter la poursuite de l'engagement entre les deux institutions à travailler au renouvellement du Contrat Local de Santé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le contrat d'engagement passé sur l'année 2024, entre l'Agence Régionale de Santé et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, visant à acter la poursuite de l'engagement entre les deux institutions à travailler au renouvellement du Contrat Local de Santé.

Autorise le Président à signer ce contrat, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D31

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Acompte sur subvention 1er trimestre 2024

Le PLIE de Lens-Liévin accompagne les demandeurs d'emplois sous différentes formes (suivi des parcours, insertion par l'activité économique, lutte contre les freins à l'emploi) en leur proposant un accompagnement individualisé et renforcé. Cet accompagnement est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable.

Pour ce faire, le PLIE dispose d'une connaissance fine des personnes accompagnées et se trouve le mieux à même pour répondre aux besoins des entreprises.

Il réalise pour mémoire, également diverses autres missions répondant aux enjeux du territoire telles que :

- Apporter son ingénierie pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics,
- Venir en appui et accompagnement des collectivités en matière d'insertion sociale et professionnelle,
- Conseiller et accompagner les entreprises en matière de recrutement du public en insertion.

Pour effectuer l'ensemble de ces actions, le PLIE mobilise les financements de l'Etat, du Conseil Régional Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et des collectivités locales.

Il sollicite pour mener à bien ces actions une participation à hauteur de 83 766,48 € (subvention représentant 15,04 % du budget prévisionnel de la structure) correspondant au premier trimestre 2024.

Il est proposé de verser un douzième de la subvention annuelle 2023 au titre du mois de mars 2024, soit 27 922,16 €. Le budget prévisionnel et le plan d'actions spécifiques aux acomptes versés sont annexés à la présente délibération.

Dans le cadre de la fusion-absorption des différentes structures, la convention d'objectifs 2024 avec la Maison de l'emploi et de l'insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, régularisera les acomptes versés à la Mission locale de l'agglomération Lens-Liévin pour les mois de janvier, février et mars 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

Autorise le Président à procéder au versement d'un troisième acompte pour le mois de mars 2024 à hauteur d'un douzième (1/12ème) du montant de la subvention de fonctionnement, soit la somme de 27 922,16 €. Dans le cadre de la fusion-absorption des différentes structures, la convention d'objectifs 2024 avec la Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, régularisera les acomptes versés au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agglomération de Lens-Liévin (PLIE) pour les mois de janvier, février et mars 2024.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente affaire et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12150.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D32

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin Acompte sur subvention 1er trimestre 2024

Fondée en 2006 par les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin a pour vocation de contribuer aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi sur le territoire.

Ainsi, elle poursuit en 2024 le développement de ses actions engagées en 2023. Elles sont ciblées autour de trois axes stratégiques, à savoir :

1. L'anticipation des mutations économiques,
2. Le développement de l'Emploi Local,
3. L'orientation et l'Information Métiers.

Elle sollicite pour mener à bien ces actions une participation à hauteur de 19 500 € (subvention représentant 16,67% du budget prévisionnel de la structure) correspondant au premier trimestre 2024.

Considérant que la Maison de l'Emploi exécute des missions sur le territoire de l'agglomération répondant aux besoins des habitants et des entreprises concernés, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Maison de l'Emploi.

Dans ce cadre et à ce titre, la Communauté d'Agglomération accorderait son soutien à hauteur de 19 500 € au titre du premier trimestre 2024.

Il est proposé de verser un douzième de la subvention annuelle 2023 au titre du mois de mars 2024, soit 6 500 €. Le budget prévisionnel et le plan d'actions spécifiques aux acomptes versés sont annexés à la présente délibération.

Dans le cadre de la fusion-absorption des différentes structures, la convention d'objectifs 2024 avec la Maison de l'emploi et de l'insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, régularisera les acomptes versés à la Maison de l'Emploi pour les mois de janvier, février et mars 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

Autorise le Président à procéder au versement d'un troisième acompte pour le mois de mars 2024 à hauteur d'un douzième (1/12ème) du montant de la subvention de fonctionnement, soit la somme de 6 500 €. Dans le cadre de la fusion-absorption des différentes structures, la convention d'objectifs 2024 avec la Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, régularisera les acomptes versés à la Maison de l'Emploi pour les mois de janvier, février et mars 2024.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente affaire et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12150.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Mission Locale de l'agglomération de Lens-Liévin Acompte sur subvention 1er trimestre 2024

En référence à l'article L5314-2 du Code du travail et au Protocole 2005 des Missions Locales, l'association a pour objet principal de remplir une mission publique pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Aujourd'hui, les jeunes font partie des personnes les plus touchées sur le marché du travail perturbé par la crise sanitaire. Certains n'ont pas pu achever leurs formations, d'autres arrivent sur un marché du travail durement frappé par la crise économique et sociale.

Face à cette situation, la Mission Locale se mobilise pour répondre encore mieux aux besoins des jeunes habitants de la CALL.

Présente sur l'ensemble du territoire, elle soutient les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs recherches d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Ainsi son accompagnement socio-professionnel porte sur la personne dans sa globalité en s'appuyant sur ses ressources et ses compétences visant l'autonomie des jeunes.

Sur le volet professionnel, cet accompagnement répond à la nécessité de sécuriser des trajectoires passant par la prévention de la dégradation des compétences, l'amélioration des mobilités et le développement de l'employabilité.

Afin de mener à bien ces actions en faveur de la jeunesse de l'agglomération, une participation à hauteur de 147 849,75 € (subvention représentant 8,7% du budget prévisionnel de la structure) est sollicitée pour le premier trimestre 2024.

Considérant l'intérêt des actions de la Mission Locale pour le territoire, il est proposé de verser un douzième de la subvention annuelle 2023 au titre du mois de mars 2024, soit 49 283,25 €. Le budget prévisionnel et le plan d'actions spécifiques aux acomptes versés sont annexés à la présente délibération.

Dans le cadre de la fusion-absorption des différentes structures, la convention d'objectifs 2024 avec la Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, régularisera les acomptes versés à la Mission Locale de l'agglomération Lens-Liévin pour les mois de janvier, février et mars 2024.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

Autorise le Président à procéder au versement d'un troisième acompte pour le mois de mars 2024 à hauteur d'un douzième (1/12ème) du montant de la subvention de fonctionnement, soit la somme de 49 283,25 €. Dans le cadre de la fusion-absorption des différentes structures, la convention d'objectifs 2024 avec la Maison de l'emploi et de l'insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, régularisera les acomptes versés à la Mission locale de l'agglomération Lens-Liévin pour les mois de janvier, février et mars 2024.

Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente affaire et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12150.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D34

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Création de la nouvelle structure emploi "Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin" et attribution d'une subvention pour l'année 2024

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Considérant le soutien de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi, des opérateurs de l'insertion professionnelle et de l'emploi, et en particulier la Mission Locale de Lens-Liévin, le PLIE de Lens-Liévin, la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin Hénin-Carvin,

Considérant la délibération D66 du jeudi 14 décembre 2023 autorisant le Président à procéder au versement des acomptes de subventions sur les mois de janvier et février 2024, à hauteur d'un douzième (1/12ème) par mois du montant annuel des subventions de fonctionnement attribuées en 2023 pour les associations : Mission Locale, Maison de l'Emploi et PLIE, dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention 2024,

Considérant les délibérations autorisant le Président à verser une subvention complémentaire au titre du mois de mars 2024 pour la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale,

Considérant par ailleurs, la reprise des activités de la Mission locale, du PLIE et de la Maison de l'Emploi, par opération de « fusion-absorption » actée lors de l'Assemblée Générale du 22 mars 2024, et au bénéfice de l'association Mission Locale nouvellement dénommée « Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin » à compter du 1er avril 2024, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

La Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI) constitue l'outil territorial des intercommunalités au service de la population et des employeurs, qui met en œuvre la politique emploi/formation/insertion.

Les principales missions de la MEI sont :

- L'accompagnement global des publics dont le but est l'insertion sociale et professionnelle et l'autonomie,
- La création de passerelles publics/employeurs (sourcing mise en relation, accompagnement, suivi...).

Le bassin d'emploi de Lens enregistre un taux de chômage de 10,6 % au dernier trimestre de 2023, un taux historiquement bas.

Pour autant ce taux reste élevé en comparaison au niveau départemental (8,7 %) et national (7,4 %).

La MEI se mobilise et se positionne en tant qu'outil de proximité à la disposition du territoire et de la population.

Présente sur l'ensemble de l'agglomération, en complémentarité de l'action de France Travail, de la Région, du Département, elle soutient les habitants dans leurs recherches d'emploi, notamment les plus impactés par les difficultés d'accès à l'emploi (jeunes, résidents des quartiers politique ville, bénéficiaires de minimas sociaux) ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

A travers le déploiement d'une offre de service individualisée, adaptée et personnalisée, la personne est ainsi accompagnée dans sa globalité.

Aussi, la MEI dispose d'une connaissance fine des personnes accompagnées pour répondre aux besoins des entreprises.

Elle peut ainsi réaliser d'autres missions répondant aux enjeux du territoire telles que l'apport d'une ingénierie pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics, l'appui et l'accompagnement des collectivités en matière d'insertion sociale et professionnelle, le conseil et l'accompagnement des entreprises en matière de recrutement du public en insertion.

Enfin, grâce à son expertise, sa connaissance experte du marché du travail, la MEI peut faire découvrir aux habitants les métiers d'aujourd'hui et de demain, développer l'emploi local, anticiper les mutations économiques et déployer une gestion prévisionnelle des emplois et compétences du territoire.

Afin de soutenir le fonctionnement de l'association et vu l'intérêt public local qui s'y attache, La CALL contribue financièrement pour un montant total de 1 004 465 € correspondant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 soit 10,01% du budget prévisionnel du projet 2024 en annexe à la présente convention.

Suite à la fusion-absorption par la Mission locale de Lens-Liévin et considérant les acomptes versés par la CALL aux précédentes structures associatives, récapitulés ci-après (acomptes pour les mois de janvier, février, mars 2024) :

- Mission locale : 147 849,75 €,
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : 83 766,48 €,
- Maison de l'emploi : 19 500 €.

La Maison de l'Emploi et de l'Insertion a donc sollicité le prorata du montant habituel annuel des subventions 2024 non versées aux trois anciennes structures qui ont depuis été absorbées, soit un montant de 753 348,77 €, correspondant à la période allant du 1er avril au 31 décembre 2024 (budget prévisionnel et plan d'actions joints à la délibération sur le montant de 753 348,77 €). Le montant de la subvention sollicité représente 10,01 % du budget prévisionnel de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion.

Considérant l'intérêt des actions de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI) pour le territoire, il est proposé que la Communauté d'Agglomération accorde son soutien selon les modalités définies dans une convention d'objectifs, à hauteur de 1 004 465 € correspondant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 soit 10,01% du budget prévisionnel du projet 2024 (budget prévisionnel et plan d'actions joints en annexes de la délibération sur le montant global pour l'année 2024).

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde son soutien (selon les modalités définies dans cette convention d'objectifs) à hauteur de 1 004 465 € pour l'année 2024. Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 753 348,77 € au titre de la période allant du 1er avril au 31 décembre 2024.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS
(Membres de la structure)

Attribue une subvention globale pour un montant de 1 004 465 € pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur un montant total prévisionnel de 7 526 718,15 € (soit 10,01 % de taux de subvention).

Décide de régulariser les acomptes versés correspondants aux actions engagées au mois de janvier, février et mars 2024 à la Mission Locale pour un montant de 147 849,75 €, au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un montant de 83 766,48 € et à la Maison de l'Emploi pour un montant de 19 500 €. Après déduction des acomptes versés aux précédentes structures associatives, une subvention à hauteur de 753 348,77 € sera versée à l'association Maison de l'Emploi et de l'Insertion au titre de son fonctionnement sur la période allant du 1er avril au 31 décembre 2024.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 753 348,77 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12150.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D35

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Programmation temps forts Maison syndicale 2024

Dans le cadre des dynamiques culturelles portées, la Communauté d'Agglomération engage une démarche visant à mieux faire connaître la Maison Syndicale auprès des habitants et ainsi souligner les atouts d'un lieu patrimonial remarquable, chargé d'histoire, et à révéler son potentiel pour l'accueil de propositions artistiques et culturelles en lien avec le territoire, ses transformations passées, contemporaines, et les futurs possibles.

Cette réflexion se traduit à travers la proposition d'une programmation attractive et innovante faisant de l'édifice un lieu culturel vivant et ouvert sur le territoire et ses habitants, en particulier les jeunes et les familles. Inscrite dans les champs d'interventions privilégiés de l'agglomération en matière de politique culturelle (patrimoine et architecture, éducation à l'image, lecture publique, éducation artistique et culturelle), au service de l'appropriation par tous des richesses qui composent notre territoire et des transformations qui s'y déploient, la programmation 2024 a pour ambition de construire des partenariats durables de qualité, de favoriser la coopération interservices en mettant en lumière les projets emblématiques du territoire, de faire écho aux grands temps forts : olympiade culturelle à l'occasion de Paris 2024, fête de la musique, journées européennes du patrimoine et journées nationales de l'architecture, Festival de la Sainte Barbe.

La programmation se déroule en trois temps :

- Exposition « En creux » du 18 avril au 21 juin 2024 en partenariat avec le Centre régional de la Photographie Hauts-de-France, accompagnée d'un programme d'action culturelle dédié,
- Mois du patrimoine et de l'architecture du 20 septembre au 20 octobre 2024 en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (conférences, projections, visites),
- Exposition « De la mine au crayon » du 28 novembre 2024 au 22 février 2025 en partenariat avec le Centre historique minier de Lewarde, accompagnée d'un programme d'action culturelle dédié.

Les modalités de réalisation sont les suivantes :

- Attribution d'une subvention au partenaire (CRP/ et Centre historique minier) couvrant les missions de direction artistique et de production liées à la mise en œuvre d'une exposition (scénographie, commissariat, graphisme, transport et convoiement d'œuvres),
- Prise en charge directe par la CALL des frais d'agencement, de matériel et d'assurance liés à l'exposition, des frais de communication, de sécurité, d'action culturelle, et de ressources humaines.

Des conventions d'attribution de subvention et de partenariat, annexées à la présente délibération, sont établies entre les parties afin de fixer cette articulation

Le budget total dédié à l'ouverture de la maison syndicale s'élève à 110 000 € répartis comme suit :

- 57 000 € de partenariat pour la direction artistique et technique des accueils d'exposition,
- 39 000 € de régie et prestations techniques,
- 14 000 € de prestations intellectuelles, d'actions culturelles et prestations publicitaires.

Des lignes de crédits dédiées aux « temps forts de la maison syndicale » sont inscrites au budget prévisionnel 2024. Articulée avec la programmation d'action culturelle portée par la CALL dans le cadre de la démarche Pays d'Art et d'Histoire, la programmation de l'automne est intégrée aux lignes de fonctionnement habituellement dédiées à ce type d'action et ne génère pas d'augmentation des enveloppes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la programmation élaborée pour la Maison Syndicale des Mineurs de Lens par le service Culture et Patrimoine avec ses partenaires.

Approuve l'attribution d'une subvention de 13 000 € au Centre régional de la Photographie Hauts-de-France, représentant 32,5 % du budget prévisionnel de l'exposition En Creux.

Approuve l'attribution d'une subvention de 44 000 € au Centre historique minier de Lewarde. Représentant 59 % du budget prévisionnel de l'exposition « de la mine au crayon ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 110 000 € sont prévus au budget 2024 sur les imputations suivantes :

- Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit n°12197 « Temps forts maison syndicale – subvention association » concernant le Centre Régional de la Photographie Hauts-de-France » pour 13 000 €,
Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit n°12198 « Temps forts maison syndicale – subvention EPL » concernant le Centre Historique Minier de Lewarde pour 44 000 €
- Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit N°12196 « Temps forts maison syndicale – frais d'expositions » pour 39 000 €,
- Budget Principal/ Fonctionnement/ Lignes de crédit n°11758 « Prestations artistiques et intellectuelles extérieures », n°11759 « accueil événements ou artistes », n°7549 « action de valorisation et de promotion du Patrimoine et de l'Architecture », n°7550 « Frais d'impressions » et n°5252 « autres prestations publicitaires et de communication » pour 14 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D36

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Création d'un comité de programmation audiovisuelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite poursuivre sa politique d'éducation au cinéma et aux images à destination première des jeunes. Celle-ci s'apparente à une véritable forme d'enseignement et d'initiation nécessaire, à ce moment même où les enfants sont exposés de façon précoce et en surabondance aux écrans et à leurs contenus souvent peu adaptés.

Elle affirme ainsi son ambition de porter des événementiels à rayonnement intercommunal, mener une politique d'éducation au cinéma et aux images ambitieuse et novatrice, proposer une offre appropriée et attractive et enfin sensibiliser les plus jeunes et leurs familles pour une meilleure appréhension des techniques et thématiques traitées.

Les différents comités techniques organisés avec les partenaires cinéma de proximité ont mis en exergue la baisse de la fréquentation de leurs équipements par les adolescents. Au regard de ce constat, se manifeste la volonté de mettre en place une action spécifique en leur faveur s'inscrivant dans une temporalité plus longue, afin de proposer, précisément à ce public, un accompagnement de qualité dans lequel il pourra découvrir, s'épanouir et s'engager pour devenir l'ambassadeur de sa propre génération.

Ainsi, dans le cadre du dispositif « Les mioches au cinoche », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager la constitution d'un comité de programmation de jeunes adolescents, en vue de l'élaboration d'un programme, dédié à l'audiovisuel (courts-métrages, films d'animations, documentaires, ...) conçu par et pour le jeune public. Le rôle d'ambassadeur qui leur sera confié permettra d'élever la voix des jeunes de l'agglomération et de rendre davantage lisibles et attractives les actions développées par le service Culture & Patrimoine auprès de ce public.

Cette démarche a pour but de sensibiliser les jeunes à la découverte de productions audiovisuelles de qualité et adaptées à la l'évolution émotionnelle correspondant à chaque âge de l'enfance et de l'adolescence.

Sont éligibles à ce programme :

- Des jeunes de 13 à 17 ans, issus du territoire de la CALL, encadrés par une structure (groupes classes, CAJ, centres sociaux, missions locales, associations, ...) ou agissant dans le cadre d'une démarche individuelle volontaire (accord parental à justifier),
- Le groupe sera constitué de 15 à 20 jeunes et leurs encadrants.

Le service culture et patrimoine de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en partenariat avec les cinémas Jacques Prévert de Harnes, Le Familia à Avion, le Centre Culturel Arc-en-Ciel de Liévin et la Scène du Louvre-Lens, propose au groupe un programme d'activités comprenant :

- Des visites et rencontres dans les structures culturelles du territoire,
- Des prévisualisations cinématographiques encadrées par des professionnels de l'audiovisuel,
- Des invitations pour des projections sur le territoire et des ateliers pédagogiques et créatifs.

Pour faciliter le suivi du programme d'activités, le service culture & patrimoine :

- S'acquittera auprès des structures partenaires de proximité des accréditations donnant accès aux projections et diverses actions de médiations pertinentes dans le cadre de l'acculturation des jeunes,
- Prendra en charge les titres de transport et les défraiements repas dans le cadre d'événements à la journée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de la création d'un comité de programmation composé d'adolescents dans le cadre du dispositif « Les Mioches au cinoche » et l'accompagnement de ces mêmes jeunes sélectionnés en favorisant leur participation à des actions de sensibilisation culturelles et pédagogiques se déroulant dans les structures culturelles et audiovisuelles du territoire.

Décide la prise en charge des frais à engager dans cette démarche à hauteur maximale de 150 € par jeune de septembre 2024 à juin 2025.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget général/ fonctionnement/ ligne de crédit 9968.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D37

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Plan lecture pour tous : Mise en réseau informatique et création d'un portail pour les équipements de lecture publique du territoire et autorisation de signature des marchés

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dès 2019 dans la mise en place d'une offre intercommunale dédiée aux livres et à la lecture. L'accompagnement des 27 équipements de lecture publique municipaux est apparu comme une évidence pour répondre aux besoins de notre population en matière d'accès à la culture et pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Pour rappel, la CALL s'est engagée par délibérations des 4 octobre 2019 et 16 décembre 2021 dans le déploiement d'un plan d'actions intitulé « Plan lecture pour tous » conclu avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département.

Ce « Plan lecture pour tous » invitait, notamment en Axe 1, à structurer le réseau des médiathèques volontaires avec le déploiement d'un Système d'Information et de Gestion des Bibliothèques et d'un portail commun. C'est sur cet axe que porte la présente délibération.

La mise en réseau des équipements de lecture publique se traduirait par la réalisation d'un portail/site internet unique rassemblant l'ensemble des ressources disponibles en prêt, ainsi qu'une carte d'emprunt unique et gratuite pour les usagers. Enfin, la mise en place d'une navette permettant la circulation des documents finalisera la création du réseau. Celle-ci permettra à un usager, par exemple, d'une médiathèque A de faire venir un livre d'une bibliothèque B afin de pouvoir l'emprunter dans sa commune d'origine. Ce dispositif permet d'accentuer l'accès aux livres pour les habitants et pour les équipements de renforcer leur complémentarité.

Afin de mener à bien ce projet, l'agglomération a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage. L'intercommunalité est en capacité de lancer les marchés liés à l'opération d'équipement des médiathèques dont le coût d'investissement est estimé à 1 112 000 € et une maintenance sur 5 années estimée à 32 500 € par an. Elle sollicitera l'accompagnement financier auprès de partenaires institutionnels selon le budget prévisionnel d'investissement et de recettes ci-après.

Détail des dépenses principales		Plan de financement prévisionnel	
Marché de réinformatisation : ensemble des logiciels, hébergements de ces logiciels et services associés	132 000 € TTC	Subvention DRAC	45 % soit 500 400 €
Marché RFID : ensemble des matériels RFID : logiciel, étiquettes RFID, équipement rétrospectif des collections, services associés	900 000 € TTC	Subvention Conseil Départemental du Pas-de-Calais	35 % soit 389 200 €
Mise à disposition de postes informatiques	80 000 € TTC	Reste à charge CALL	20 % soit 222 400 €
TOTAL	1 112 000 € TTC	TOTAL	1 112 000 €

Le marché prend la forme d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique. La consultation sera décomposée en deux lots : le lot 1 donnera lieu pour partie à un marché ordinaire et pour partie à accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire ; le lot 2 donnera lieu pour partie à un marché à tranches et pour partie à accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire.

Une indemnité forfaitaire est prévue pour les soumissionnaires du lot 2 qui n'auront pas été retenus et qui produiront une attestation de visite de tous les sites. Le montant de cette indemnité est de 2 000 € TTC.

La répartition est la suivante :

Lot	Seuil pour la partie à bons de commande	Tranche	Estimation globale des lots
Lot 1 : Ré-informatisation et mise en réseau des bibliothèques	Minimum : 0 Maximum : 500 000 € HT	Sans tranche	240 000 € TTC / 5 ans en investissement et fonctionnement
Lot 2 : Marché de fourniture d'équipements RFID	Minimum : 0 Maximum : 1 000 000 € HT	Tranche ferme : Equipement rétrospectif des collections et mise en œuvre des platines RFID sur les postes des agents Tranche optionnelle 1 : mise en place de l'antivol ainsi que du système de comptage, formation pour la maîtrise de l'équipement par les équipes Tranche optionnelle 2 : Mise en place des automates	782 500 € TTC / 5 ans en investissement et en fonctionnement

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le lancement des opérations, et des consultations pour la passation des marchés publics afférents, liées à la mise en réseau des équipements de lecture publique des communes volontaires.

Autorise le Président à solliciter les partenariats financiers liés à cette opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés, conformément à la décision rendue par la Commission d'Appel d'offres.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 112 000 € font l'objet d'une inscription budgétaire pour l'investissement au titre des exercices 2024 et 2025 (complémentaire à la LC inscrite au PPI).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D38

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Partenariat 2022-2025 avec l'association Droit de Cité Subvention 2024

A la faveur d'une politique volontariste portant sur le développement d'une offre culturelle de qualité et accessible, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient depuis de nombreuses années l'association Droit de Cité dans la mise en œuvre de son projet artistique. Dans ce cadre, deux conventions pluriannuelles d'objectifs ont successivement été signées pour couvrir les périodes 2018-2021 puis 2022-2025.

Au titre de ce second partenariat et pour l'année 2024, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association Droit de Cité afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet artistique et culturel et plus précisément la programmation définie pour l'année en cours.

Le projet conduit par Droit de Cité porte sur 4 axes :

- La musique / la chanson française : Programmation de deux temps forts « Les Enchanteurs » (25ème édition, du 8 mars au 27 avril 2024) et « Tout en haut du jazz » (8ème édition, novembre 2024) avec pour objectifs de valoriser les groupes émergents et locaux, favoriser la circulation des publics, démocratiser la culture, créer une dynamique de réseau, ...
- Le livre et la lecture : Programmation du temps forts « Tiot Loupiot » (23ème édition, octobre – novembre 2024) avec pour objectifs de contribuer à l'éveil des plus jeunes, lutter contre l'illettrisme, professionnaliser les acteurs du livre, favoriser l'accès à une offre culturelle familiale, ...
- Les arts de la rue : Programmation du temps fort « Le village des cultures » (10ème édition, juillet 2024) avec pour objectifs de favoriser l'implication des habitants dans la construction d'une programmation, faire découvrir au plus grand nombre une proposition culturelle innovante et pluridisciplinaire, ...
- La transversalité : Développement d'une offre culturelle sur la frange rurale du territoire, construction d'un projet autour du développement cognitif chez les plus petits avec pour objectifs d'accompagner les politiques culturelles en ruralité, impliquer les habitants, expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux usages.

A titre non exhaustif, concernant le projet artistique et culturel de Droit de Cité, il est à souligner qu'il fait écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de sa feuille de route dédiée au label Pays d'Art et d'Histoire, Droit de Cité souhaitant programmer des « balades contées » au cœur des communes rurales ; et également dans le déploiement des dispositifs que sont le Contrat Local d'Education Artistique et le Contrat Territoire Lecture.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement d'une subvention au titre de l'année 2024 de 50 000 € à Droit de Cité, soit 4,36 % du budget de 1 146 500 € de l'association.

Autorise le Président, à signer les pièces afférentes au partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Droit de Cité.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 €, sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D39

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2024

Dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement des structures culturelles à rayonnement intercommunal, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a signé en 2015 une convention pluriannuelle d'objectifs avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais. Ce partenariat a fait l'objet d'un renouvellement en 2020 au titre de la période 2020-2023. En 2024, la Scène Nationale en étroite collaboration avec ses partenaires, va élaborer une nouvelle CPO qui couvrira la période 2024-2027.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs porte sur le bon déploiement du projet artistique et culturel porté par la direction de l'équipement.

En parallèle à la rédaction de cette nouvelle CPO et dans l'esprit de celle-ci, le projet de la Scène Nationale pour l'année en cours s'appuie sur deux axes prioritaires récurrents, que sont les écritures et le corps en mouvement, qui se retranscrivent à différents niveaux que ce soit en termes d'accompagnement à la création mais également de diffusion et d'actions artistiques et culturelles.

Dans la continuité des années précédentes, un fil rouge thématique annuel ponctue la programmation. Ainsi, dans la continuité du *retour* écrit en 2023, l'année 2024 s'oriente comme *un retour aux sources* – en lien avec les quatre éléments que sont : *la terre, l'eau, l'air et le feu*.

La thématique du retour aux sources permettra d'engager une réflexion artistique autour de l'imaginaire. La programmation de la Scène Nationale offrira au public l'occasion d'aller à la rencontre de l'autre, de se mettre en mouvement et de se ressourcer.

A titre non exhaustif concernant le projet artistique et culturel, il est à souligner que l'engagement de la Scène Nationale autour des champs que sont les écritures, le corps en mouvement ou encore la citoyenneté font écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de la démarche du Pays d'Art et d'Histoire, du Contrat Local d'Éducation Artistique et du Contrat Territoire Lecture.

Les modalités de versement de la subvention s'opéreront comme suit : l'acompte accordé à la signature de la convention financière, et le solde sur la présentation du bilan financier N-1 et de la nouvelle CPO 2024-2027.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Alain BAVAY
(Membre de la structure)

Décide le versement d'une subvention 2024 de 290 000 € à Culture Commune – Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, soit 20,09 % du budget de fonctionnement de 1 443 255 € de l'association.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces afférentes au partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, notamment la convention financière pour l'année 2024 et la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2027.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 290 000 €, sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 7015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D40

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention - Année 2024

La Mission Bassin Minier Nord Pas-de-Calais est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier.

En articulation étroite avec les 7 intercommunalités du bassin, elle apporte son concours au montage de grands projets structurants, à l'aménagement urbain durable du territoire, au développement et à la valorisation du patrimoine minier bâti, naturel, culturel ... Elle encourage les partenariats et les approches concertées à de multiples échelles telles que le Pôle Métropolitain de l'Artois, l'Union Européenne ou encore à l'international.

En coordination étroite avec les services de l'Etat, elle est officiellement désignée pour être la structure partenariale de gestion du bien Bassin Minier Nord Pas-de-Calais, inscrit sur la prestigieuse Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel Evolutif ». La mise en œuvre du Plan de gestion est donc appliquée par la Mission qui engage des chantiers neufs liés à la communication, à la médiation et au tourisme et consolide les chantiers existants liés à la protection, la planification et l'aménagement pour les sites et problématiques « UNESCO », ainsi que la coopération internationale.

Dans la continuité des années antérieures, en 2024, l'association Mission Bassin Minier aura pour projet :

- Assurer la gestion de l'inscription du bien Bassin Minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion (accompagner la gouvernance du bien inscrit en animant les instances, assurer une veille sur les éléments bâtis et naturels du bien avec une vigilance sur les éléments du bien à enjeux, développer la dynamique d'appropriation et de valorisation « Bassin Minier Patrimoine mondial »),
- Contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier (faciliter, par son expertise, les opérations de rénovation des cités minières, contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour des rénovations qualitatives et innovantes, participer au travail d'observation des évolutions du territoire afin de capitaliser sur les opérations en cours),
- Accompagner la transition du territoire Bassin minier, avec les paysages comme levier de développement territorial (encourager et accompagner l'aménagement et la mise en valeur de l'armature paysagère, contribuer à la stratégie touristique par la promotion du Bassin Minier Patrimoine mondial, développer l'itinérance et les sports de nature),
- Contribuer au rayonnement des bonnes pratiques du Bassin minier (faire rayonner le territoire au-delà des frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française, promouvoir et participer à des actions de recherche et d'innovation dans les domaines de l'habitat et de l'aménagement).

Afin de permettre à la Mission Bassin Minier de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre de son projet annuel et régulier, il est proposé de lui accorder une subvention de 65 500 € au titre de l'année 2024 à l'appui d'une convention financière.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Geoffrey MATHON
(Membres de la structure)

Approuve le versement d'une subvention de 65 500 € à l'Association Mission Bassin Minier, soit 4 % du budget de fonctionnement de la structure d'un montant de 1 636 759 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces utiles à ce partenariat.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 65 500 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 2060.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D41

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier au CDOS du Pas-de-Calais dans le cadre du relais de la flamme olympique

Par délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023, les élus ont approuvé la signature de la convention avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Paris 2024 l'engageant à mettre tout en œuvre pour accueillir dans des conditions optimales le relais de la flamme olympique. Il appartient ainsi à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de coordonner la logistique technique, la sécurité et l'animation sur le relais et le site de célébration.

La première torche du Relais de la Flamme Olympique de Paris 2024 sera allumée le 16 avril 2024, selon la tradition antique, à l'aide des rayons du soleil, lors d'une cérémonie dans le sanctuaire d'Olympie, en Grèce, où se déroulaient les Jeux antiques. Du Péloponnèse, la Flamme Olympique rejoindra Athènes pour embarquer à bord du Belem et traverser la mer Méditerranée. Le 8 mai 2024, elle arrivera à Marseille pour débiter son épopée en France.

C'est le 3 juillet 2024 que la flamme olympique traversera le Département du Pas-de-Calais avec pour étape finale de ce relais la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ainsi, elle sera attendue à Angres à 17h30, passera par la ville de Liévin, pour terminer sa course à 19h28 à Lens sur le site de célébration où sera allumé le chaudron.

Ce parcours de 8 km est le plus long de tout le département, il sera donc compliqué pour la CALL d'assurer seule son engagement sur tous les aspects à la fois sur le parcours et sur le site de célébration qui ouvrira ses portes aux 9 000 personnes à partir de 15h30 jusqu'à l'allumage du chaudron.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais représentant le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) sur les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 bénéficie d'un réseau de fédération important et d'une expérience considérable sur ce type d'événement.

A ce titre, il interviendra sur l'intégralité de la journée (Calais, Boulogne, Saint-Omer, Olhain, Arras et la CALL) et proposera plus particulièrement sur la CALL de jalonner, parcours et site de Célébration, d'animations sportives, culturelles et patrimoniales répartis sur 9 points stratégiques identifiés (Maison des sports de Angres, Parc Rollencourt, contrebas de l'Hôtel de Ville de Liévin, rond-point Jaurès, Cité Jeanne d'Arc de Lens, Louvre-Lens, Bollaert, bas du Boulevard Basly et le site de Célébration, place Jean Jaurès).

Le CDOS fera appel à 16 services civiques pour mettre en place les animations (flamme et tour Eiffel du lycée Henri Darras, spectacle de danse et musical, artistes de rue,). Il propose un package de goodies et autres éléments de communication qui pourront être distribués en amont et le jour de l'événement à destination des commerçants et de la population. Des éléments de pavoisement seront également offert aux 3 communes afin d'habiller le parcours aux couleurs de cet événement historique.

Afin de mener à bien ces animations qui permettront de mobiliser la population, de donner une image dynamique et sportive de notre territoire. Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais a sollicité un soutien financier de 30 000 € soit 20 % du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 30 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais pour mettre en œuvre le volet animation du relais de la flamme Olympique.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 30 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 10 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 68

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 10

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D42

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Encouragement à la pratique sportive Versement de l'aide Pass'sports pour la saison 2023-2024

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'sport à destination des jeunes sportifs.

La septième édition du coupon sport a permis à 13 380 jeunes (chiffre arrêté au 15 mars 2024) de bénéficier d'une participation de 30 € à leur adhésion à un des 258 clubs sportifs du territoire affilié à une fédération et ayant souhaité faire partie du dispositif des Pass'sports (+5 nouvelles associations sportives par rapport à l'édition 2022-2023).

Les montants seront ensuite versés aux clubs au prorata du nombre de Pass'sports validés après examen des dossiers soit un total de 401 400 € soit +1,1 % par rapport à la saison 2022-2023.

Les modalités d'octroi d'un Pass'sport sont :

- Être domicilié dans l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Être âgé de moins de 18 ans au 1er janvier 2023,
- Sans conditions de ressources,
- Être inscrit dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le Ministère des Sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, ...) ne sont pas concernées.

Il est proposé de procéder au versement de l'aide pass'sport, 401 400 €, aux associations du territoire engagées dans le dispositif et de reconduire le dispositif pour la saison 2024-2025 en autorisant le remboursement des clubs dès le dossier déposé soit à partir du 1er décembre 2024. L'état récapitulatif des Pass'sports instruits à la date du 15 mars 2024 est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement du Pass'sport pour un montant total de 401 400 € et la reconduction du dispositif pour la saison 2024-2025 en permettant le remboursement des dossiers dès le 1er décembre 2024.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 401 400 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D43

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme 19ème édition de la route du Louvre

La Route du Louvre est un événement running majeur de la saison sportive, symbolisant le rapprochement entre deux territoires. Elle permet de découvrir un patrimoine riche sous un angle original : le sport de haut niveau et la fête. En créant ce lien, la Route du Louvre fédère les communes et leurs habitants de tout âge autour d'une grande manifestation.

Alliance du sport, de la santé, de la culture, de la solidarité et de la convivialité, la Route du Louvre est conçue pour porter haut les couleurs régionales en matières d'organisation d'événements sportifs de très haut niveau.

L'édition 2024 se déroulera sur une seule journée, le dimanche 19 mai 2024 en raison d'un calendrier d'événementiel dense durant ce week-end (4 jours de Dunkerque le vendredi 17 mai, Trail des pyramides noires et match au stade Bollaert le samedi 18 mai).

La Ligue Hauts-de-France d'athlétisme, organisatrice de l'événement, a souhaité privilégier les compétitions iconiques de la Route du Louvre : marathon, les 10 et 5 km au départ de Lens ainsi que les randonnées.

Les participants (environ 13 000) arriveront dans les jardins du musée du Louvre-Lens. Pour l'édition 2023, 95 % étaient issus de la Région dont 17 % de 19 communes de la CALL (3,7 % de Lens et 2,5 % de Liévin). 42 % des inscrits participaient aux randonnées.

Cet événement de portée régionale bénéficiera de nouveau d'une retransmission en direct sur France 3 Hauts-de-France.

La Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme sollicite une subvention de 50 000 € soit 7,30 % du coût total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme dans le cadre de l'organisation de la Route du Louvre 2024.

Autorise une dépense de 1 000 € maximum pour une animation dans le stand CALL du village d'arrivée.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 51 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation :Principal/Fonctionnement/ lignes de crédit 585 (50 000 €) et 6355 (1 000 €).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D44

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2024 du Trail des Pyramides Noires

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation de ses équipements ou sites de pratiques sportives.

Par courrier en date du 17 octobre 2023, la Mission Bassin Minier a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement et techniquement à l'édition 2024 du Trail des Pyramides Noires qui aura lieu le 18 mai 2024.

Depuis 2014, le trail des Pyramides Noires est l'événement fédérateur sur le territoire des 3 agglomérations Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Il participe à l'appropriation de la chaîne des parcs en offrant des parcours qui valorisent de nombreux sites.

Il s'inscrit également dans la dynamique développée par l'office de tourisme de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération qui positionnent le territoire en destination sport et Terre de Trail.

Le Trail des Pyramides Noires est donc une vitrine du potentiel significatif des territoires du Bassin Minier pour la pratique du trail. Ce sport de nature permet la découverte de proximité des éléments environnementaux, culturels et patrimoniaux tout en contribuant à une stratégie globale de sport-santé.

En 2024, Le Trail des Pyramides Noires proposera de traverser une vingtaine de terrils sur différentes distance (110, 55, 35 et 22 km). Près de 2 000 participants issus en moyenne de la Région Hauts-de-France devraient confirmer le succès de cette nouvelle édition.

Dans le cadre de l'édition 2024 du Trail des Pyramides Noires, la Mission Bassin Minier sollicite une subvention de 5 000 € soit 5,05 % du budget total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5000 € à la Mission Bassin minier dans le cadre de l'organisation de l'édition 2024 du Trail des Pyramides Noires.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D45

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à l'association ch'trailers team 62 pour l'organisation du trail du chardon

L'association Ch'trailers team 62 organise le 13 avril 2024 le Trail du chardon à Angres. Cette manifestation propose une course qualificative à l'Artois trail challenge ainsi que deux autres courses de 21 et 11 km, 2 courses pour enfants et 2 randonnées.

Le tracé des parcours permet de découvrir ou redécouvrir les sites de Notre-Dame-de-Lorette et du Mémorial canadien de Vimy. 80 % des participants au trail des chardons sont issus du territoire de la CALL.

Par ailleurs, 1 € de chaque inscription (entre 3 € et 25 €) sera reversé aux associations « Pour les rêves de Yanis » et « Tous ensemble pour Tiago ». En 2023, 600 € ont été reversés. Les autres bénéfices de cette manifestation permettront d'acheter des tenues pour les membres de l'association Ch'trailers team 62.

Au regard des critères précisant l'intervention de la CALL sur les manifestations sportives associatives, approuvés par le Conseil Communautaire du 24 mars 2022, le Trail du chardon s'inscrit dans les courses pédestres homologuées par la Fédération Française d'Athlétisme disposant d'un label régional.

L'association Ch'trailers team 62 sollicite un soutien financier d'un montant de 2 000 euros soit 16,12 % du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Ch'trailers team 62 dans le cadre de l'organisation du trail des chardons 2024.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D46

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier au Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour l'édition 2024 de la Fête de la Randonnée

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose de 14 sentiers de randonnée (140 km de chemin) dont le balisage a été remis aux normes, ce qui leur a permis d'être à nouveau labellisés par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Ces circuits concourent à faire du territoire une destination sport de nature et s'inscrivent dans la politique sport bien-être/ sport-santé proposée aux habitants.

La fête de la randonnée 2023 de la CALL avait accueilli 310 personnes au départ de Villers-au-Bois. L'édition 2024 aura lieu à Gouy-Servins le samedi 29 juin. Il est demandé à la commune de mettre à disposition un lieu d'accueil et d'être relais de communication de l'événement. Le CDRP inscrira l'événement dans le calendrier régional des randonnées, mobilisera son réseau de randonneurs, encadrera les inscriptions gratuites, assurera le guidage des circuits et offrira les ravitaillements aux départs et aux arrivées.

Cette manifestation proposera différents types et niveaux de difficultés de parcours permettant à tout un chacun, familles, randonneurs aguerris, visiteurs en quête d'informations patrimoniales, de prendre plaisir à cheminer sur les itinéraires de la CALL grâce à un encadrement adapté.

Afin de mettre en place cette troisième fête de la randonnée de la CALL, il est proposé d'apporter un concours financier par le biais d'une subvention au profit du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre dont le siège est situé à la Maison des Sports à Angres pour un montant de 1 500 € soit 24,35 % du coût total de l'opération (6 160 €).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 1 500 € au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre dans le cadre de l'organisation de l'édition 2024 de la fête de la randonnée de la CALL.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 500 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D47

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à l'association l'Attelage des Zouaves

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite encourager et soutenir l'organisation de manifestations sportives contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation des équipements sportifs.

Par courrier en date du 10 janvier 2024, l'association Attelage des Zouaves a sollicité l'Agglomération de Lens-Liévin pour participer financièrement à l'organisation du concours d'attelage.

Organisé depuis plus de 10 ans, ce concours fait la promotion de l'attelage des chevaux dans la région et offre ainsi un spectacle gratuit à la population. 300 compétiteurs 50 équipages de toute la France viennent concourir au Val de Souchez à Liévin dans différentes disciplines. L'événement, annoncé dans les réseaux spécialisés tels que la Fédération Française d'Équitation Compétition, se déroulera les 8 et 9 juin 2024.

L'association Attelage des Zouaves sollicite une subvention de 3 000 € soit 13,21 % du coût global de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 11/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 3000 € à l'association l'Attelage des Zouaves pour l'organisation du concours.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation :Budget principal/fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D48

RESSOURCES ET MOYENS

Création de la centrale d'achat communautaire

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment les articles L2113-2 et suivants,

Depuis de nombreuses années, la mutualisation des achats au niveau du territoire a été largement expérimentée sur différents segments achats (permis de louer, entretien des espaces verts, ERBM, photocopieurs ...). Des projets de groupements de commandes ont ainsi été initiés et ont permis de générer des économies d'échelle pour les communes parties prenantes : rationalisation des procédures de passation, économies liées à la massification....

L'un des objectifs poursuivis avec la création d'une centrale d'achat est de simplifier le dispositif initial de constitution des groupements de commandes et de répondre au besoin croissant de mutualisation des achats pour les communes du territoire. La liberté des communes est systématiquement préservée dans la mesure où elles décident de participer ou non aux achats groupés, au fur et à mesure des besoins traités.

A présent, conformément aux articles L2113-2 et suivants du Code de la commande publique, il est proposé que la CALL se constitue par simple délibération, en centrale d'achat sans personnalité juridique distincte. Celle-ci opérera dans les limites géographiques du territoire de la CALL, sur une base volontaire, et sera ouverte exclusivement aux bénéficiaires suivants :

- aux communes membres de la CALL et leur CCAS,
- aux entités que la CALL finance ou contrôle,
- à d'autres personnes publiques et privées, considérées comme des acheteurs conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Cette centrale d'achat permettra de mettre à disposition des communes membres, ainsi que des entités associées, une ingénierie achat et un accompagnement de proximité avec les objectifs suivants :

- Répondre aux justes besoins des bénéficiaires et du territoire,
- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés,
- Promouvoir un achat public responsable et innovant,
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

L'adhésion sera gratuite et renouvelable par tacite reconduction. Chaque adhérent demeurera libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la centrale en opportunité selon ses propres besoins.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide que la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin se constitue en Centrale d'achat ouverte aux communes et communes associées, aux centres communaux d'action sociale et sections d'action sociale et aux établissements du territoire que la Communauté d'Agglomération finance ou contrôle et à d'autres acheteurs du territoire, dans les conditions susmentionnées.

Approuve les conditions générales de recours au dispositif de Centrale d'achat de la CALL, annexées à la présente délibération.

Autorise le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer les conventions d'adhésion, les actes et avenants ultérieurs, qui y sont associés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D50

RESSOURCES ET MOYENS

Avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation de la salle de sport de Mazingarbe

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la CALL a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour ce projet de construction d'une nouvelle salle de sport à Mazingarbe. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la Ville de Mazingarbe à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Cette délibération a pour objet de modifier les coûts de cette convention. La phase conception a démarré en juin 2023. L'élément de mission APD (Avant Projet Définitif) permet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à partir duquel seront calculés les honoraires définitifs du groupement de maîtrise d'œuvre. Ce coût travaux est ainsi porté à 2 802 621 € HT (valeur mai 2023) soit une augmentation de 845 582 € HT .

Cette augmentation se justifie réglementairement par la mise en place d'environ 500 m² panneaux photovoltaïques (loi APER), par les modifications de programme telles que la rehausse de la hauteur sous plafond de la salle de 5 à 7 m, le passage de la 5ème à la 3ème catégorie pour un ERP de type X et de la révision financière du projet.

La durée prévisionnelle du mandat égale a 36 mois reste inchangée.

Cette délibération a pour objet de préciser que la consultation des marchés de travaux se fera selon un allotissement (nombre de lots restant à définir) afin de faciliter la coordination en phase chantier. La durée des travaux est estimée à 14 mois.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le président à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, et de tous les documents s'y rapportant, donnée par la commune de Mazingarbe à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire.

Autorise le Président à signer les marchés de travaux de construction de la salle de sport de Mazingarbe, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024 sur l'imputation Budget Principal/ Programme T-MANDAT/ Mandat n°39 sur les lignes de crédit :

- 11907 pour les dépenses (chapitre 458139),
- 11908 pour les recettes (chapitre 458239).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D51

RESSOURCES ET MOYENS

Grenay : Modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :

- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suite à la démission du mandat de conseiller municipal de M. Mickaël FAUQUEMBERG, il y a lieu de modifier la composition de la commission Ressources et Moyens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M. Vincent TENELIER au sein de la Commission Ressources et Moyens (en lieu et place de M. Mickaël FAUQUEMBERG).

La liste est ainsi modifiée :

- Commission chargée de la thématique Ressources et Moyens : 22 membres

	NOMS PRÉNOMS
1	ALEXANDRE Jean-Marie
2	CANIVEZ Patrick
3	DARRAS Jérôme
4	DERNONCOURT Daniel
5	DESMARETZ Arnaud
6	FINEZ Sabine
7	FRANCKE Nicolas
8	HOUZIAUX Jeanne
9	IDYOUSSEF Abdeljalil
10	KUCHCINSKI André
11	LA GRANGE Philippe
12	LEJEUNE Yvon
13	MARTIN Brigitte
14	MEPHU NGUIFO Laure
15	PEDOWSKI Christian

16	PETIT Brigitte
17	RUSIN Sophie
18	SPRIMONT Christian
19	STIEVENARD Christine
20	SZABO Estelle
21	TENTELIER Vincent
22	WISEUX Maurice

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D52

RESSOURCES ET MOYENS

Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Communautaire a par délibération du 9 juillet 2020, décidé de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désigné dans le respect de la législation en vigueur, des représentants pour l'assemblée délibérante et associations locales.

Cette commission a pour mission d'examiner entre autres, les rapports et bilans établis par les Délégués de Service Public, le prix et la qualité du service public d'eau potable sur les services d'assainissement, les régies en autonomie financières,...

Suite à la démission du mandat de conseiller municipal de M. Mickaël FAUQUEMBERG, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ en tant que délégué titulaire au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (en lieu et place de M. Mickaël FAUQUEMBERG).

La liste est ainsi modifiée :

Pour l'assemblée délibérante :

Le Président,

M. Sylvain ROBERT

TITULAIRES

M. Alain LHERBIER

M. Tony MOULIN

M. André KUCHCINSKI

Mme Jeanne HOUZIAUX

Mme Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ

M. Jean LETOQUART

M. Patrick CANIVET

M. Nicolas GODART

M. Justin CLAIRET

son suppléant,

M. Alain BAVAY

SUPPLÉANTS

M. Daniel KRUSZKA

Mme Cécile BOURDON

M. Jérôme DARRAS

Mme Donata HOCHART

M. Julien VOULIOT

Mme Nathalie MEGUEULLE-MANIER

Mme Ludivine PLOUVIER

Mme Nadine DUCLOY

M. Jean-Noël GODART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D53

RESSOURCES ET MOYENS

Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois et Artois Mobilités : modification

Suite à la démission de M. Mickaël FAUQUEMBERG de son mandat de conseiller communautaire par courrier réceptionné en date du 6 février 2024, celui-ci étant le représentant la CALL au sein des organismes suivants :

- Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois,
- Syndicat Mixte Artois Mobilités.

il y a lieu de le remplacer.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne :

- Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois : Monsieur Jean LETOQUART en qualité de suppléant,
- Syndicat Mixte Artois Mobilités : Monsieur Laurent DUCAMP, en qualité de suppléant.

La composition des structures sont ainsi modifiées :

Structures	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois	M. Sylvain ROBERT M. Laurent DUPORGE M. Alain BAVAY M. François LEMAIRE M. Bernard BAUDE M. Sébastien MESSENT M. Philippe LA GRANGE	M. Philippe DUQUESNOY M. Alain ROGER M. Ludovic GAMBIEZ M. André KUCHCINSKI M. Patrick CANIVEZ M. Jean LETOQUART Mme Estelle SZABO
Syndicat Mixte Artois Mobilités	M. Laurent DUPORGE M. Alain DUBREUCQ M. Dominique REAL M. Daniel KRUSZKA M. Pierre CHERET M. Abdeljalil IDYOUSSEF Mme Estelle SZABO	M. Alain BAVAY Mme Samia SADOUNE M. Stéphane SIKORA M. Joachim GUFFROY M. Bruno TRONI M. Laurent DUCAMP Mme Nadine DUCLOY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D54

RESSOURCES ET MOYENS

Réseaux de Communications Electroniques : Convention de mandat pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de dévoiement à la commune de Loison-sous-Lens

Par courrier en date du 14 février 2024, le Maire de Loison-sous-Lens a indiqué au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) que sa commune allait prochainement lancer le projet de restructuration des voiries, trottoirs et mise en souterrain des réseaux divers Rue Georges Devouges. La CALL intervient déjà dans ce projet pour la partie Assainissement et Eau potable.

Ce projet de réaménagement de l'espace public traduit la volonté de la commune de traiter les questions de sécurité, d'environnement et de cadre de vie. Cette voirie dite secondaire, est en effet l'épine dorsale de la cité 8 et irrigue une partie du quartier. Elle constitue au Nord depuis Vendin-le-vieil, l'une des entrées de ville, et nécessite au terme d'un futur aménagement de conforter la sécurité des usagers de la route, par des espaces lisibles agréables et exempts de pollutions visuelles.

La commune veut un enfouissement coordonné des lignes téléphoniques et électriques, conformément à la Loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), qui a inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'article L.2224-35 imposant aux opérateurs de communications électroniques leur participation financière, compte tenu que ces travaux sont entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé.

La CALL est propriétaire d'une l'infrastructure de réseaux de communications électroniques dite « ex-Numéricable ». Elle est donc appelée à participer, comme d'autres exploitants de réseaux concernés, au dévoiement de son infrastructure sur un linéaire d'un peu plus de 500 mètres. Le coût de la tranchée (préparation, travaux, réfection) sera réparti entre les 4 futurs occupants (Enedis, Orange, éclairage public communal et CALL).

La participation financière de la CALL peut être envisagée sous la forme d'une convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune). La restructuration de la voirie est prévue en deux tranches sur 2024 et 2025. Les coûts estimatifs pour la CALL seraient de 31.000€ HT pour 2024 et 51.000€ HT pour 2025.

Pour couvrir les dépenses sur deux exercices, une autorisation de programme nouvelle est sollicitée à hauteur de 85.000€ HT sur le budget annexe 11 (développement numérique).

Les services techniques de la CALL procéderont à la vérification des documents fournis par le maître d'œuvre, participeront au suivi des travaux prévus dans la convention, et vérifieront les situations financières. La participation définitive de la CALL sera déterminée sur la base du décompte général et définitif TTC des travaux.

La convention est prise en application de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et intégrée dans le code de la commande publique, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Elle définit les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage ainsi déléguée et les modalités de remboursement. Elle prendra fin au plus tard entre l'issue de la période de garantie de parfait achèvement des travaux, et le mandatement de toutes les sommes dues.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mandat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage (études et travaux) relative au dévoiement des réseaux de communications électroniques rue Devouges, auprès de la commune de Loison-sous-Lens, pour fixer les obligations respectives des deux collectivités, ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Précise que cette opération qui se déroulera sur les exercices 2024-2025 fera l'objet d'une demande d'autorisation de programme sollicitée pour 85 000 € HT.

Précise que les crédits nécessaires pour l'exercice 2024, d'un montant de 31 000 €, seront proposés au vote du budget primitif 2024 sur le budget annexe 11 (développement numérique).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D55

RESSOURCES ET MOYENS

Convention de partenariat avec l'association APASH du STAPS de Liévin

Dans le secteur public, l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) est une démarche qui regroupe toutes les actions qui permettent de combiner qualité des conditions de vie et de travail des agents et qualité du service public. À la notion de QVT, est associée la notion de « démarche ». La QVT est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective qui permet d'articuler les objectifs d'amélioration des conditions de travail et ceux de qualité de service rendu aux usagers. Elle peut être déclinée selon plusieurs facteurs et leviers qui peuvent être interrogés dans les étapes de diagnostic QVT afin de définir les actions précises à conduire sur un ou plusieurs champs.

La démarche QVT peut être l'occasion d'installer de façon plus pérenne des dispositifs afin de prévenir les risques professionnels et favoriser la santé au travail. La santé au travail est un élément clé de la qualité de vie au travail. La singularité de la démarche QVT favorise la prise en compte des risques professionnels dès la phase initiale d'un projet d'organisation ou de transformation. De ce fait, la démarche QVT permet de mener des actions en prévention primaire.

Il est ici proposé un partenariat avec l'APASH (Association de promotion des activités physiques, santé et handicaps) de la faculté des STAPS basée à Liévin, qui conçoit, anime et participe à divers projets liés au sport et à la santé. Ce partenariat vise à mettre en œuvre des activités dans le cadre d'une démarche visant à améliorer la qualité de vie au travail. Il s'agit d'engager un acteur local dans un projet aligné sur ses objectifs pédagogiques, tout en offrant aux étudiants une immersion dans différentes facettes de métiers potentiels.

Ce partenariat se traduit par la présente convention qui définit les attentes et obligations de chacune des parties dans le cadre de la démarche.

Pour l'association APASH, ce partenariat permettra :

- d'offrir aux étudiants une expérience professionnelle en lien avec le monde du travail,
- de les faire réaliser des exercices pratiques en adéquation avec leur formation et les métiers qu'ils pourraient exercer à l'avenir, comme la création et l'animation d'ateliers ou la conception de supports,
- de faire bénéficier les étudiants d'évaluation et de retour sur les activités proposées dans le cadre d'une amélioration continue.

Pour la CALL ce partenariat permettra de :

- poursuivre et d'approfondir les initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail,
- favoriser l'engagement et la motivation,
- prévenir les risques professionnels et de promouvoir la santé au travail.

La durée de la convention est fixée à 12 mois, avec une contribution financière de la part de la CALL s'élevant à 600 euros pour l'année universitaire. Cette somme servira à financer le projet les différentes actions menées par l'association.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention d'objectifs avec l'APASH et autorise le Président à la signer.

Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 600 € à l'APASH.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 600 €, seront prévus au Budget Primitif 2024 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12224.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D56

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du droit (poste présent au tableau des effectifs actualisation du poste suite à décès d'un agent)

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération et la solidarité.

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) relève des compétences de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Établissement judiciaire de proximité, elle concourt notamment à la prévention de la délinquance, à la lutte contre les discriminations ou encore à la prévention des violences intrafamiliales.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser le poste d'agent d'accueil pour la Maison de Justice et du Droit, au sein de la Direction Cohésion Sociale.

L'agent assure l'accueil, l'information et l'orientation des publics, ainsi que l'accueil des partenaires. Il effectue les tâches administratives courantes.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une connaissance des partenaires institutionnels, ainsi que de la maîtrise des outils bureautiques et des outils de communication, de qualités relationnelles, d'écoute et de discrétion professionnelle et/ou d'une expérience dans le domaine de compétences,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la maison de justice et du droit au sein de la direction de la cohésion sociale dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D57

RESSOURCES ET MOYENS

Modification du poste de chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution-Peuplement (Modification de la délibération C141223_D56 - Correction d'une erreur matérielle)

Vu l'article L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution-peuplement,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération adoptée lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018,

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire du 14 décembre 2023,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mobilité interne, afin de respecter les préconisations établies par les services du contrôle de légalité et agrémenter une délibération incomplète, il est aujourd'hui proposé d'ajuster le poste de chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)- peuplement, poste créé par délibération en date du 27 septembre 2018, déjà présent au tableau des effectifs mais pour lequel il apparaît nécessaire d'ajuster le poste.

Pour rappel, le poste avait été créé dans le cadre de l'évolution des missions de la CALL. Celles-ci, impulsées par le Projet de Territoire, évoluaient pour permettre de renforcer et développer l'estime du territoire et son attractivité.

La mise en œuvre de la politique intercommunale d'attribution et du suivi des actions du Programme Local de l'Habitat concernant le volet « logement des populations spécifiques » nécessitait de renforcer les équipes en place, il avait donc été proposé de créer plus spécifiquement le poste de Chargé de mission « Convention Intercommunale d'Attribution », qui sous l'autorité du Directeur Politique Ville et Habitat, mettait en œuvre la politique intercommunale d'attribution, à travers le suivi de la convention intercommunale d'attribution et le plan partenariat de gestion de la demande, et développait le partenariat avec les autres réservataires et les services gestion locative des bailleurs sociaux.

Le contexte actuel de la CALL apparaît singulier à plusieurs titres :

- Le taux de logements locatifs sociaux est le plus élevé avec 47,7% contre 17.1% au niveau national, et 23% au niveau régional,
- 15 communes du territoire présentent un taux de LLS au-delà de 40%, ce taux frisant quelquefois les 70%,
- Le parc est composé à 70,7% de logements individuels, contre 15% au niveau national,
- plus de 60% du parc est construit avant 1974, ce taux passant à 80% pour les logements individuels miniers (46% avant 1949)
- Les logements énergivores représentant une part importante du parc (plus de 50% du parc en E, F et G),
- 41,6% de ce parc locatif social se situe en Quartier Politique de la Ville,
- Le taux de vacance technique avoisine les 7%, notamment lié à des opérations importantes en rénovation dans le cadre de programmes de renouvellement urbain (NPNRU-ERBM),
- Les coûts de rénovation / requalification sont très élevés, notamment pour les logements du parc minier ancien qui fait l'objet de prescriptions architecturales au regard de son classement UNESCO, avec une moyenne à 117k€/logt, certaines rénovations avoisinant les 200k€,

Le PLH 3 vient d'être adopté, la stratégie du territoire étant axée sur l'intervention sur le parc existant en priorité, et la planification des opérations neuves afin de répondre aux besoins spécifiques identifiés, avec des enjeux forts de diversification et mixité, il apparaît nécessaire de mettre en conformité le poste en l'adaptant aux nouveaux enjeux.

Relevant de la Direction Générale des Services Techniques, au sein de la direction Habitat et renouvellement urbain, intégré au service habitat, sous l'autorité de la cheffe de service habitat, l'agent sera chargé de la mise en œuvre de la politique intercommunale d'attribution, à travers le suivi de la convention intercommunale d'attribution (CIA) et le plan partenarial de gestion de la demande (PPGDID).

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une maîtrise du cadre légal et réglementaire des politiques du logement social, de l'habitat et de l'hébergement, de la maîtrise des problématiques de l'offre et de la demande en logements, d'une approche des besoins spécifiques de certains ménages et du fonctionnement et des compétences des bailleurs et acteurs sociaux. Une bonne appréhension de l'environnement des collectivités territoriales est souhaitée,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution- peuplement dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D58

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent réfèrent administratif du crématorium

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent-réfèrent administratif pour le crématorium,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Créé en 1988, le crématorium de Vendin-le-Vieil relève directement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, dans le cadre d'une réorganisation des missions afférentes au poste (agent en fonction) et une montée en compétences du profil, il est proposé d'actualiser le poste d'agent polyvalent, réfèrent administratif, pour le crématorium.

Sous la responsabilité du chef de site, l'agent est amené à procéder aux différentes étapes techniques de la crémation, de l'accueil, du convoi funéraire, à la restitution des cendres. L'agent sera amené à exercer en partie technique et en partie cérémoniale et accueil du public.

En complément, l'agent assurera la responsabilité du suivi administratif des dossiers défunts et de la bonne tenue des registres obligatoires. En collaboration avec l'équipe et après validation auprès du chef de site, l'agent sera en charge des protocoles nécessaires à la bonne connaissance des procédures à destination des agents.

L'agent participera également en collaboration avec le chef de site à la rédaction et à l'expression des besoins en termes de marchés publics.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une connaissance des techniques du process de crémation, ainsi que de compétences en bureautique et dans le domaine administratif, de l'habilitation funéraire niveau 4 (souhaitée), ainsi que des qualités de rigueur, d'autonomie et de discrétion professionnelle,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant aux cadres d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux et assortie du régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'agent polyvalent-référent administratif pour le Crématorium pour la Direction Coordination Mutualisation dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D59

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet d'assistant administratif pour la Direction Développement Économique, Attractivité et Emploi

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant administratif,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, dans le cadre d'une mobilité interne d'un agent, il est proposé d'actualiser le poste d'assistant administratif, au sein de la direction Développement Économique, Attractivité et Emploi.

L'agent est chargé du secrétariat, de l'organisation des rendez-vous et des réunions, de la préparation des dossiers, il assure l'accueil physique et téléphonique au sein de la Direction Développement Économique, Attractivité et Emploi.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier de compétences avérées en secrétariat et en rédaction et/ou d'une expérience confirmée sur un poste similaire, de la connaissance des institutions et de la fonction publique territoriale, ainsi que de qualités d'organisation, de rigueur et d'autonomie, le permis B est requis,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'agent d'assistant administratif pour la Direction Développement Économique, Attractivité et Emploi dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D60

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de technicien eau potable chargé du suivi de l'exploitation

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien eau potable chargé du suivi de l'exploitation,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Dans le cadre de l'évolution des compétences et des projets, il est aujourd'hui proposé le recrutement d'un technicien eau potable chargé du suivi de l'exploitation pour la Direction Eau et Réseaux, en cohérence avec le projet politique de notre Communauté d'Agglomération et les enjeux environnementaux actuels.

La Direction Eau et Réseaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin exerce les compétences eau potable, assainissement (dont eaux pluviales), GEMAPI, ruissellement agricole, érosion des sols. A ce titre, la direction est amenée à être au contact d'opérateurs à travers des conventions, marchés ou délégations de service public. Afin d'assurer un contrôle opérationnel des missions de chacun des opérateurs et d'assurer l'exercice de ces missions de manière optimale, il est proposé de recruter un technicien eau potable chargé du suivi de l'exploitation.

A noter qu'à compter du 1er janvier 2025, une enveloppe de 200 k€ annuelle pour frais de contrôle par le futur délégataire eau potable, sera versée à la CALL, permettant le financement du poste pour une durée de 9 ans.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier de connaissances techniques en eau et assainissement, en urbanisme et en marchés publics, ainsi qu'un diplôme et/ou expérience avérée dans le domaine de compétences, et des qualités de rigueur et d'autonomie. Le permis B est exigé,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de technicien eau potable chargé du suivi de l'exploitation dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D61

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé d'opérations énergie-bâtiment

Vu l'article L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé d'opérations énergie-bâtiment,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité, il est devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers.

27 communes de l'agglomération adhèrent d'ores et déjà au service commun et sont en cours d'écriture de leur schéma directeur de transition du patrimoine bâti (plus de 800 bâtiments concernés). Près d'une quinzaine de projets sont accompagnés sur le plan opérationnel. Plusieurs présentent une dimension vertueuse sur la performance énergétique (bâtiments passifs). La collecte des informations relatives aux stratégies d'investissement est capitale.

Afin de renforcer le service et d'apporter une complémentarité à la mission des conseillers en énergie et des conducteurs d'opérations, il est proposé de recruter un chargé d'opérations énergie-bâtiment.

Le chargé d'opérations énergie-bâtiment sera en charge du développement et de la mise en œuvre de la stratégie énergétique territoriale.

L'application de la stratégie définie se traduira par la mise en place de groupements de commandes territorialisés de type Marchés Globaux de Performances Energétiques.

Le chargé d'opération énergie-bâtiment sera garant de la qualité des réalisations des opérations de travaux confiées, du budget et du calendrier fixé. Il prendra en charge les opérations conduites en maîtrise d'œuvre externe ou en montage complexe depuis l'expression du besoin jusqu'à la mise en service (y compris le suivi des garanties et de la sinistralité).

Dans le cadre de sa mission et en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et la Direction des Finances, le chargé d'opération énergie-bâtiment aura la charge des procédures de lancement, de l'application et du suivi des contrats en collaboration avec les équipes de sa direction, les partenaires et des différentes parties prenantes concernées par ces opérations.

Il est précisé que:

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une connaissance des collectivités territoriales et de leur organisation ainsi que d'une connaissance et d'une maîtrise technique dans les domaines thermiques et énergétiques du bâtiment, ainsi que la maîtrise des réglementations thermiques et environnementales et d'une bonne connaissance du cadre réglementaire tertiaire. Il sera également demandé de maîtriser la gestion et maintenance des équipements et d'être capable de travailler en équipes et en transversalité. Le permis B est requis,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé d'opérations énergie-bâtiment dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D62

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de chef de projet aménagement et mobilité

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de projets aménagement et mobilité,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le procès-verbal du Comité Social Territorial du 26 mars 2024 supprimant le poste de chef de projet transport mobilité modes doux, créé par la délibération D14 du 15 avril 2021,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité, il est devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers.

C'est dans ce contexte qu'il est donc aujourd'hui proposé de créer le poste de chef de projet aménagement et mobilité qui relèvera du service de l'Aménagement et Grands Projets au sein de la Direction de l'Aménagement, Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage, et qui développera ses compétences autour de deux thèmes majeurs pour la collectivité :

- Des missions autour des grands projets à la fois urbains, à vocation économique ou en lien avec la requalification de friches portée par la CALL. Il coordonnera l'aménagement des sites à enjeux communautaires ou délégués à la CALL à travers le service commun,
- Une participation à la définition de la politique mobilité – déplacements de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A ce titre, il coordonnera des projets d'aménagement, conduira des procédures d'appels à investisseurs-promoteurs pour des programmes immobiliers, participera à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de mobilité, pilotera des projets de mobilité, conduira des projets contribuant à enrichir et diversifier l'offre de services de mobilité et assurera la gestion administrative et financière des projets.

Il est précisé que:

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme, de la mobilité ou de l'architecture et/ou expérience avérée dans le domaine de compétences, d'une maîtrise de l'outil informatique ainsi que la maîtrise du fonctionnement d'une collectivité et des processus de décision, de la maîtrise de l'urbanisme réglementaire et opérationnel et du montage technique, administratif et financier d'une opération d'aménagement, de connaissances en marchés publics,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chef de projet aménagement et mobilité dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D63

RESSOURCES ET MOYENS

Création, pour la direction Habitat et Renouvellement Urbain, d'un poste permanent à temps complet de coordinateur logement locatif social

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur logement locatif social,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La CALL définit la politique de l'habitat sur les 36 communes de son territoire. Elle s'appuie notamment sur le Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

La CALL est un territoire singulier, à plusieurs titres :

- Le taux de logements locatifs sociaux est le plus élevé, avec 47,7% contre 17,1% au niveau national, et 23% au niveau régional,
- 15 communes du territoire présentent un taux de LLS au-delà de 40%, ce taux frisant quelquefois les 70%,
- Le parc logement locatif social est composé à 70,7% de logements individuels, contre 15% au niveau national,
- Plus de 60% du parc a été construit avant 1974, ce taux passant à 80% pour les logements individuels miniers (46% avant 1949) les logements énergivores représentant une part importante du parc (plus de 50% du parc en E, F et G),
- 41,6% de ce parc locatif social se situe en Quartier Politique de la Ville,
- Le taux de vacance technique avoisine les 7%, notamment lié à des opérations importantes en rénovation dans le cadre de programmes de renouvellement urbain (NPNRU-ERBM),
- Les coûts de rénovation / requalification sont très élevés, notamment pour les logements du parc minier ancien qui fait l'objet de prescriptions architecturales au regard de son classement UNESCO, avec une moyenne à 117 k € par logement, certaines rénovations avoisinant les 200 k €.

Au regard de ces spécificités, afin de décliner la stratégie habitat inscrite au PLH3 récemment adopté, et de renforcer le rôle de pilotage en tant que délégataire, pour passer d'une approche « instruction » au portage plein et entier de la thématique, il convient de structurer le pôle logement locatif social en créant le poste de coordonnateur logement locatif social qui sera placé en tête du pôle logement locatif social dont il assumera l'encadrement. Il aura pour rôle de décliner la stratégie souhaitée en matière d'évolution du parc logement locatif social sur le territoire de la CALL.

Relevant de la Direction Générale des Services Techniques, au sein de la direction Habitat et renouvellement urbain, intégré au service habitat, sous l'autorité de la cheffe de service habitat, le poste a pour objet le pilotage et la coordination de l'ensemble des sujets et projets se rapportant au logement locatif social, en déclinaison de la stratégie d'intervention précitée.

Le coordonnateur logement locatif social devra travailler en articulation étroite avec le chargé de mission Plan Local Habitat et observatoire de l'habitat, et encadrera le chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution et les agents en charge de l'instruction logement locatif social.

Il travaillera en transversalité avec le chef de service renouvellement urbain, sous l'égide de la Directrice Habitat et Renouvellement Urbain, pour tout ce qui concerne les programmes NPNRU et ERBM en cours, et les stratégies à déployer en matière d'intervention sur le parc existant (rénovation, démolition...) et les potentiels programmes de reconstitution de l'offre.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une connaissance du domaine de l'habitat-logement, d'une expertise avérée en matière de logement locatif social, de la connaissance du fonctionnement des collectivités, ainsi que d'une expérience en pilotage et animation de collectifs d'acteurs et d'une et/ou d'une expérience dans le domaine de compétences,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de coordinateur logement locatif social dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D64

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de projet réseaux énergétiques

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de projet réseaux énergétiques,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé une réflexion sur le développement des Energies Renouvelables et de Récupération (ENR&R).

Les objectifs nationaux pour ce secteur sont ambitieux et la réglementation tend à renforcer progressivement le rôle des réseaux de chaleur.

En effet, la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 définit les objectifs et les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle instaure un classement automatique des réseaux de chaleur. La loi d'accélération de production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 participera à l'atteinte de ces objectifs.

Dynamiques importantes sur le territoire, les trois réseaux existants sur les communes de Lens, Liévin et Avion sont concernés par des projets, réflexions sur la récupération du gaz de mine. Les enjeux relatifs au développement des réseaux de chaleur sur le territoire sont à traiter à l'échelle des 36 communes du territoire et impliquent une dimension intercommunale.

Les communes sont compétentes en matière de création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid sur le fondement de l'article L2224-38 du Code général des Collectivités Territoriales. Cette activité constitue un service public industriel et commercial, géré selon les modalités définies à la section 1 du chapitre « Services publics industriels et commerciaux » du CGCT.

Cette compétence peut être transférée par les communes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont elles font parties selon les dispositions de l'article L5211-17 du CGCT.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, il a été décidé de transférer à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » dans le but d'assurer la densification et le développement des réseaux de chaleur à l'échelle du territoire et permettre ainsi la maîtrise des coûts de l'énergie.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé de créer spécifiquement l'emploi d'un chargé de projet réseaux énergétiques qui pilotera la mise en œuvre et la mise à jour du Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur (SDTRC) au regard des dynamiques portées par le territoire.

L'agent pilotera les contrats de délégation de service public des réseaux de chaleur de la CALL sur les aspects techniques, financiers, juridiques et fiscaux, accompagnera les développements des réseaux et contrôlera le service rendu (prestataires et délégataires).

Il assurera le suivi et le contrôle des délégations de service public des réseaux de chaleur de l'agglomération et pilotera l'extension, le renouvellement et la création de réseaux publics de chaleur et de froid, dans une perspective de développement massif des réseaux s'intégrant dans la stratégie territoriale EnR&R (Energie Renouvelable et de récupération) qui sera définie dans le cadre du PCAET.

Il participera à la co-construction de la politique de transition énergétique, mettra en œuvre et suivra les objectifs définis.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur en génie thermique ou équivalent énergétique et/ou d'une expérience significative dans le domaine de compétence et/ou sur un poste similaire, de la maîtrise des techniques du génie thermique et énergétique (transfert de chaleur, thermique du bâtiment, énergies renouvelables), ainsi que la maîtrise des domaines techniques et réglementaires de l'énergie et des énergies renouvelables, de compétences en matière de marchés publics et des Délégation de Service Public, en particulier des aspects juridiques et financiers,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de projet réseaux énergétiques dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D65

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de contrôleur de gestion

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de contrôleur de gestion,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

Le contrôle de gestion peut être défini comme un système de pilotage mis en œuvre par un responsable d'un service en vue d'atteindre des objectifs préalablement fixés, en suivant et en analysant, à la fois en temps réel et ex-post, les réalisations pour en expliquer et en réduire les écarts avec les objectifs. Il permet d'assurer tout à la fois le pilotage des services sur la base d'objectifs et d'engagements des services et la connaissance des coûts, des activités et des résultats. Il peut s'exercer sur l'activité des services de la collectivité elle-même comme vers ses partenaires, par exemple dans la préparation et le suivi d'une délégation de service public.

Dans ce contexte, la CALL crée le poste de contrôleur de gestion au sein de la Direction des Finances afin de répondre aux enjeux territoriaux actuels et à venir.

Rattaché à la Direction des Finances, le contrôleur de gestion est chargé :

- de concevoir et animer les dispositifs d'aide au pilotage et à la mise en œuvre de la stratégie de la structure,
- d'améliorer la connaissance des coûts et d'optimiser le rapport entre les moyens engagés et les résultats des structures publiques.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une maîtrise des techniques et outils du contrôle de gestion, d'une connaissance en comptabilité privée, lecture et exploitation de

bilan, de compte de gestion, de connaissances du fonctionnement et du cadre budgétaire des collectivités locales et de la comptabilité publique et d'une bonne connaissance des problématiques des collectivités territoriales et de leur environnement et/ou expérience avérée dans le domaine de compétences,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de contrôleur de gestion dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D66

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission développement économique en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce

Vu l'article L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission développement économique chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes. Elle exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL — 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, dans le cadre d'une réorganisation des missions afférentes au poste et une montée en compétences du profil il est proposé d'actualiser le poste de chargé de mission développement économique, chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce.

Relevant du chef de service Action Économique et Emploi, le chargé de mission développement économique en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce gère les dispositifs d'accompagnement et de financement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce. A ce titre, il conduit les dossiers dédiés, dans leur périmètre administratif et technique, tels que la convention d'objectifs avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les comités de pilotage des projets, le dispositif « objectif commerce », l'organisation et l'animation des camps de l'innovation,

Il est précisé que:

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation et/ou d'une expérience significative dans le domaine de compétences, d'une bonne connaissance du territoire et du tissu économique local, d'une formation à la conduite de projets, d'une capacité à prendre des initiatives, à être force de proposition, d'une capacité rédactionnelle et de communication,
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de mission développement économique chargé de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce, dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D67

RESSOURCES ET MOYENS

Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2024

Dans le cadre de son Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté le 10 novembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans un objectif de solidarité territoriale, a souhaité accompagner l'investissement communal sur le territoire de la Communauté d'agglomération par la mise en œuvre d'un fonds de concours de transition durable et soutien aux communes.

Ce fonds de concours cible des investissements contribuant à la transformation durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire notamment en milieu rural.

Les dépenses éligibles au Fonds de Concours relèvent des dépenses d'investissement liées au patrimoine communal . Plus particulièrement, il s'agira de projets contribuant :

1. A la mise en œuvre du schéma cyclable du territoire, au développement des modes doux, aux opérations de travaux du type parkings relais, en lien avec les transports en commun,
2. A la stratégie partagée d'amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux,
3. A la transition énergétique et bas carbone, avec notamment les travaux de rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable,
4. A la préservation de la biodiversité,
5. A la gestion durable des eaux pluviales,
6. Aux projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO,
7. A la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux,
8. Aux acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat,
9. Aux projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

L'enveloppe budgétaire dédiée à ce fonds de concours est votée annuellement par le Conseil Communautaire.

Intégrée au plan pluriannuel d'investissement de la CALL, elle est fixée à 3 238 208 € par an (dont 500 000 € de bonification) et répartie entre les 4 groupes :

a) **Les 7 communes ex-membres du SIZIAF**, à savoir Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles ;

b) **Les 12 communes rurales**, à savoir Abain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois, Vimy ;

c) **Les 17 autres communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** : Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Fouquières-les-Lens, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Sallaumines ;

d) Les projets « Intérêts de territoire marqué ».

Pour l'année 2024, il est proposé de maintenir le niveau du Fonds de Concours, actualisé sur l'année de référence 2023 de la population DGF et du potentiel financier en € par habitant.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le montant dédié au Fonds du Concours Transition Durable et Soutien aux communes pour l'année 2024 à 3 238 208 €.

Approuve la répartition de l'enveloppe annuelle et le montant de ce fonds de concours attribué par commune détaillés en annexe.

Précise que conformément à la délibération n°C070720_D009 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau, les décisions d'attributions des fonds de concours et l'approbation des conventions de versement afférentes feront l'objet de délibérations du Bureau, dans les conditions fixées dans la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2024 du Budget Principal, au chapitre 204, compte 204141.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D68

RESSOURCES ET MOYENS

Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire Convention Financière 2024 - Commune d'Angres - Rénovation de l'éclairage public

Par délibération du Conseil de Communauté du 16 mars 2023 et du 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la commune d'Angres sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de rénovation de l'ensemble de son parc d'éclairage public communal. Plusieurs objectifs sont attendus : avoir un éclairage public en bon état de fonctionnement et une meilleure efficacité énergétique des luminaires. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies.

Pour cet investissement, la commune sollicite un fonds de concours de 42 478 € (reliquat 2023 de 17 477,50 € et 25 000,50 € pour 2024).

Tel que présenté par la commune, ce projet est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C160323_D49 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

Vu la délibération C280324_D67 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024,

Considérant la complétude du dossier de la Commune d'Angres et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune d'Angres au Fonds de Concours 2024 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune d'Angres pour son projet de rénovation de l'ensemble de son parc d'éclairage public communal, un fonds de concours Transition durable d'un montant de 42 478 €, (reliquat 2023 pour 17 477,50 € et 25 000,50 € pour 2024), Ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2024 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D69

RESSOURCES ET MOYENS

Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire Convention Financière 2023 - 2024 - Commune de Bénifontaine Construction d'un béguinage et d'un pôle santé Phase 2

Par délibération du 16 mars 2023 et du 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bénifontaine sollicite le Fonds de Concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet relatif à la construction d'un béguinage et d'un pôle santé pour la phase 2. Le projet consiste en la réhabilitation partielle des locaux existants en vue de la construction d'un logement T4 et d'un pôle santé avec logement rattaché ainsi que la construction neuve de 5 logements de type 3 avec garage. L'ensemble de ce projet respectera les dernières réglementations relatives à l'accueil des personnes à mobilité réduite et s'attachera à une intégration parfaite dans l'architecture des constructions environnantes en raison de sa proximité avec le centre de la commune.

Pour cet investissement, la commune sollicite un fonds de concours d'un montant de 148 673€ (74 352 € de 2023 et 74 321 € de 2024).

Tel que présenté par la commune, ce projet est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C160323_D49 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

Vu la délibération C160324_D67 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bénifontaine et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bénifontaine au Fonds de Concours « transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, au titre des années 2023 et 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer à la commune de Bénifontaine, un Fonds de Concours Transition Durable d'un montant de 148 673 € (74 352 € de 2023 et 74 321 € de 2024), pour son projet de construction d'un béguinage et d'un pôle santé - phase 2 . Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2024 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D70

RESSOURCES ET MOYENS

Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire Convention Financière 2024 - Commune de Bouvigny-Boyeffles Installation de radiateurs performants dans les salles de cantines et salle des fêtes

Par délibération du Conseil de Communauté 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bouvigny-Boyeffles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer les travaux d'installation de radiateurs à basse consommation dans certains bâtiments communaux. La commune souhaite en effet changer les anciens radiateurs de la cantine et de la salle des fêtes trop énergivores par des radiateurs plus performants. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies.

Pour cet investissement, la commune sollicite un fonds de concours de 5 483,53 €.

Tel que présenté par la commune, ce projet est éligible au dispositif du fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C280324_D67 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bouvigny-Boyeffles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bouvigny-Boyeffles au Fonds de Concours 2024 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Bouvigny-Boyeffles un fonds de concours d'un montant de 5 483,53 €, au titre de l'année 2024, pour l'installation de radiateurs plus performants et économiques dans les salles de cantines et de la salle des fêtes. Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2024 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D71

RESSOURCES ET MOYENS

Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire Convention Financière 2024 - Commune de Bouvigny-Boyeffles Rénovation de l'éclairage public du stade de football

Par délibérations du Conseil de Communauté du 16 mars 2023 et du 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maîtresse d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la commune de Bouvigny-Boyeffles sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour financer les travaux de rénovation de l'éclairage public du stade de football, devenu vétuste et très énergivore. Ce projet rentre parfaitement dans la démarche de transition énergétique avec une volonté d'amélioration des économies d'énergies.

Pour cet investissement, la commune sollicite un fonds de concours de 24 507,23 € (reliquat 2023 de 1 765,50 € et 22 741,73 € de 2024).

Tel que présenté par la commune, ce projet est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire ».

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

Vu l'article L5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C160323_D49 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

Vu la délibération C280324_D67 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024,

Considérant la complétude du dossier de la commune de Bouvigny-Boyeffles et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bouvigny-Boyeffles au Fonds de Concours 2024 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Bouvigny-Boyeffles un fonds de concours d'un montant de 24 507,23 € (reliquat 2023 de 1 765,50 € et 22 741,73 € de 2024), pour le financement des travaux de rénovation de l'éclairage public du stade de football. Il est précisé que ce fonds de concours représente au maximum 50% du montant hors taxe de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2024 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D72

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Réhabilitation de 104 logements sur plusieurs adresses Résidence Bruyères à Angres

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA Habitat prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°154858 en annexe signé entre SIA Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **3 338 540,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°154858** constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 338 540,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D73

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Construction de 33 logements Cité Bois des Mottes, Route de Lille à Annay-sous-Lens

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°154340 en annexe signé entre MAISONS & CITES SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **4 141 989,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 154340** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 141 989,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D74

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs Rue Modeste Virel à Harnes

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Flandre Opale Habitat SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°155053 en annexe signé entre Flandre Opale Habitat SA d'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **3 291 350 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 155053** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 291 350 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D75

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - CLESENCE (Groupe Action Logement) - Acquisition en VEFA de 23 logements route d'Arras à Lens

Vu le rapport établi par Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°155461 en annexe signé entre CLESENCE ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **3 686 524,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°155461** constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **3 686 524,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D76B

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - VILOGIA - Acquisition en VEFA de 109 logements Avenue Alfred Maës et Rue Edouard Bollaert à Lens

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec VILOGIA HOLDING prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°154475 en annexe signé entre VILOGIA HOLDING ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **7 724 405 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°154475** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 724 405 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D77

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 47 logements collectifs rue Camille Claudel à Wingles

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Flandre Opale Habitat SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°153938 en annexe signé entre Flandre Opale Habitat SA d'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 5 852 060 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°153938** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 852 060 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D78

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 17 logements individuels, rue Camille Claudel à Wingles

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Flandre Opale Habitat SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°155191 en annexe signé entre Flandre Opale Habitat SA d'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 2 881 323 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°155191** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 881 323 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D79

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 53 logements collectifs Cité des Arts, Rue des Alouettes à Wingles

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Flandre Opale Habitat SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°155783 en annexe signé entre Flandre Opale Habitat SA d'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **6 729 285 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°155783** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 729 285 € euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D80

RESSOURCES ET MOYENS

Vote des taux d'imposition 2024 (TH, TFPB, TFNB, CFE) et vote du produit GEMAPI 2024

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2024,

Vu le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°C230921_D56 du 23 septembre 2021 instituant la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de maintenir pour 2024 à leur niveau de 2019 les taux des **taxes ménages**, soit :

- la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.....2,50%,
- la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.....3,75%,
- la Taxe d'Habitation14,01%.

Décide de maintenir en 2024, le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises** à son niveau de 2019, soit **32,40%** et de mettre en réserve la fraction maximale du taux CFE capitalisée, disponible en 2024.

L'article 1636 B decies -IV du Code Général des Impôts permet une mise en réserve d'une fraction d'augmentation du taux de CFE. Ainsi, la différence constatée entre les taux maximum de droit commun de CFE et le taux de CFE effectivement voté par la Communauté peut être ajoutée, totalement ou partiellement, au taux de CFE voté les années suivantes (dans la limite de 3 ans).

Décide de fixer, pour 2024, le produit de la **taxe GEMAPI** à **1 700 000 €**.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D81

RESSOURCES ET MOYENS

Vote du taux de TEOM 2024

Le Président rappelle que, par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en application de l'article 1520 du CGI, à compter du 1er janvier 2010.

Il est précisé que l'institution de cette taxe a été opérée sans modulation, c'est-à-dire avec un taux unique pour tous les usagers. Le taux de la TEOM est déterminé librement par l'Assemblée délibérante chaque année. Depuis 2005, les collectivités votent un taux et non plus un produit.

Depuis 2021, le taux de TEOM est resté stable à 8,07 %. Cependant, la politique de collecte et de traitement des déchets coûte de plus en plus chère à la collectivité notamment en raison de la hausse régulière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et de l'inflation pesant sur les contrats avec nos prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets.

De plus, les mises aux normes du centre de revalorisation énergétique induisent des coûts supplémentaires qui viennent s'ajouter aux dépenses structurelles existantes.

Au sein des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, plus d'un euro sur trois est aujourd'hui consacré à la politique de collecte et de traitement des déchets alors que le produit de la TEOM ne couvre que 40% des dépenses liées à la compétence déchets ; laissant un déficit résiduel net prévisionnel à la charge de la collectivité de près de 20 M € en 2024.

A noter que dans son rapport du 14 août 2020, la Chambre Régionale des Comptes qui examine la régularité et la qualité de la gestion des collectivités, indique que l'équilibre du service dépend, encore, largement de la contribution du budget général.

Aussi, afin de faire face à ces augmentations et de maintenir un service public de qualité, il est donc proposé d'augmenter le taux de TEOM de 3 points pour 2024.

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide, pour l'année 2024, d'augmenter le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11,07 %.

Précise qu'aucun zonage n'a été institué.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D82

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2024 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **169 779 755,00 €**

Section d'investissement : **109 848 249,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 279 628 004 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2024 et la création des Autorisations de Programme 2024 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

C280324_D83

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **22 004 949,00 €**

Section d'investissement : **37 024 703,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Action économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 59 029 652 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2024 et la création des Autorisations de Programme 2024 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D84

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Développement Numérique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **610 907,00 €**

Section d'investissement : **232 000,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Développement Numérique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 842 907 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2024 et la création des Autorisations de Programme 2024 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D85

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **14 981 640,00 €**

Section d'investissement : **23 899 605,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 38 881 245 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2024 et la création des Autorisations de Programme 2024 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHMANI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D86

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriale

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024 ;

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **6 417 948,00 €**

Section d'investissement : **11 894 196,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 18 312 144 Euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2024 et la création des Autorisations de Programme 2024 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHMAN, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D87

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2024 du budget annexe « SPANC », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	15 000,00 €
Section d'investissement :	0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le budget primitif 2024 du budget annexe « SPANC », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 15 000 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAHMANI, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D88

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	1 048 536,00 €
Section d'investissement :	911 800,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 1 960 336 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2024 et la création des Autorisations de Programme 2024 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D89

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget primitif 2024 du Budget annexe « Port Fluvial », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **143 600,00 €**

Section d'investissement : **110 000,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 253 600 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 13 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 13

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 8

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D90

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2024 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Primitif 2024 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leurs CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article 1^{er} :

- de voter la création des 24 AP de dépenses suivantes :

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MCHAIPARCS	REMISE EN ETAT TERRIL 94	2024	150 000	50 000	100 000	0	0
MREHABFRIC	REHABILITATION FRICHE MEAC	2024	200 000	100 000	100 000	0	0
MTVX-VRDPA	ECHANGEUR 7 ACCES PARCS D'ACTIVITES	2024	5 100 000	300 000	2 400 000	2 400 000	0
MTVX-VRD	RECONFIG. ECHANGEURS ACCES SITE NEXANS/ TREFILEUROPE	2024	4 261 200	402 000	1 989 600	1 869 600	0
RESCHALEUR	RESEAUX DE CHALEUR	2024	150 000	100 000	50 000	0	0
SHABAIDPRI	SUBV AGGLO AIDE A LA PIERRE PARC PRIVE	2024	700 000	700 000	0	0	0
CD-HABANAH	CREDITS DELEGUES AIDE A LA PIERRE PARC PRIVE	2024	4 200 000	4 200 000	0	0	0
CD-HABAPPP	CREDITS DELEGUES AIDE A LA PIERRE PARC PUBLIC	2024	524 012	0	0	157 204	366 808
SHAB-ERBM	SUBV AGGLO AIDE A LA PIERRE ERBM	2024	3 000 000	0	0	1 500 000	1 500 000
CD-HABERBM	CREDITS DELEGUES AIDE A LA PIERRE CITES ERBM	2024	13 399 400	0	0	6 699 700	6 699 700
T-BATENERJ	OPE SOUS MANDAT BATIMENTS PERF ENERGETIQUE	2024	3 350 000	350 000	300 000	300 000	2 400 000
T-MANDAT	ESTEVELLES - RENOVATION ENERGETIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE	2024	813 912	52 000	575 000	186 912	0
	ANNAY - MAISON DES JEUNES	2024	700 000	200 000	500 000	0	0
	BENIFONTAINE -SECURISATION CHEVALEMENT FOSSE 13 BIS	2024	1 600 000	300 000	600 000	700 000	0
	NOUVELLE OPERATION - MANDAT 49	2024	1 000 000	200 000	800 000	0	0
	NOUVELLE OPERATION - MANDAT 50	2024	1 000 000	200 000	800 000	0	0
TOTAL			40 148 524	7 154 000	8 214 600	13 813 416	10 966 508

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MREHAB-AE	REQUALIFICATION FRICHE TREFILEUROPE	2023	36 540	36 540	0	0	0
	REQUALIFICATION FRICHE FOSSE 18	2023	230 450	230 450	0	0	0
CPA	CLOTURE CPA ZAC ALOUETTES-AN 2000 ET VIVALLEY CAMPUS	2024	6 153 000	1 653 000	500 000	4 000 000	0
TOTAL			6 419 990	1 919 990	500 000	4 000 000	0

Budget annexe Développement Numérique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MTVX-NUM	TRAVAUX RESEAUX NUMERIQUES	2024	85 000	31 000	54 000	0	0

Budget annexe Assainissement				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MGOP-ASST	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT	2024	3 740 000	510 000	2 480 000	750 000	0
MTVX-DO-A	ETUDES ET TVX ASSAINT SUR DEVERSOIRS D'ORAGE	2024	350 000	50 000	300 000	0	0
MTVX-LAG-A	ETUDES ET TVX ASSAINT SUR LAGUNES	2024	150 000	150 000	0	0	0
TOTAL			4 240 000	710 000	2 780 000	750 000	0

Budget annexe Eau Potable				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MGOP-EAUHT	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT	2024	1 600 000	400 000	875 000	325 000	0
TOTAL			1 600 000	400 000	875 000	325 000	0

- de voter la création de 3 AE de dépenses suivantes :

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MET-ENV	ETUDES ET DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES	2024	250 000	62 500	62 500	62 500	62 500

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
PRESTA-AE	ORGANISATION SALON PROFESSIONNEL	2024	163 000	0	163 000	0	0

Budget annexe Eau Potable				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
ETUDES-EP	ETUDES EAU POTABLE	2024	274 879	106 196	81 220	87 463	0

- de voter la création des 13 AP de recettes suivantes :

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MGOP-BG	FINANCEMENT TRAVAUX ACADEMIE DE L'HOSPITALITE	2024	957 483	282 245	216 496	216 496	242 246
MSIGB	MISE EN RESEAUX MEDIATHEQUES CNE MEMBRES	2022	752 000	564 000	188 000	0	0
MTVX-VRD	RECONFIG. ECHANGEURS ACCES SITE NEXANS/ TREFILEUROPE	2024	2 510 600	0	755 300	1 755 300	0
CD-HABANAH	CREDITS DELEGUES AIDE A LA PIERRE PARC PRIVE	2024	4 200 000	4 200 000	0	0	0
CD-HABAPPP	CREDITS DELEGUES AIDE A LA PIERRE PARC PUBLIC	2024	524 012	0	0	157 204	366 808
CD-HABERBM	CREDITS DELEGUES AIDE A LA PIERRE CITES ERBM	2024	13 399 400	0	0	6 699 700	6 699 700
T-BATENERJ	OPE SOUS MANDAT BATIMENTS PERF ENERGETIQUE	2024	3 350 000	350 000	300 000	300 000	2 400 000
T-MANDAT	ESTEVELLES - RENOVATION ENERGETIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE	2024	813 912	52 000	575 000	186 912	0
	ANNAY - MAISON DES JEUNES	2024	700 000	200 000	500 000	0	0
	BENIFONTAINE - SECURISATION CHEVALEMENT FOSSE 13 BIS	2024	1 600 000	300 000	600 000	700 000	0
	NOUVELLE OPERATION - MANDAT 49	2024	1 000 000	200 000	800 000	0	0
	NOUVELLE OPERATION - MANDAT 50	2024	1 000 000	200 000	800 000	0	0
TOTAL			30 807 407	6 348 245	4 734 796	10 015 612	9 708 754

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
CPA	CLOTURE CPA ZAC ALOUETTES-AN 2000 ET VIVALLEY CAMPUS	2024	5 510 000	825 550	1 184 450	1 000 000	2 500 000

- de voter la création d'une AE de recettes suivante :

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
PRODUIT-AE	ORGANISATION SALON PROFESSIONNEL	2024	35 000	0	35 000	0	0

Article 2 :

- **de voter les ajustements** du montant global des 74 AP/AE de dépenses préexistantes, telles que présentées en annexe 1 de la présente délibération pour un montant de 9 336 904 Euros,

- **de voter les ajustements** du montant global des 24 AP/AE de recettes préexistantes, telles que présentées en annexe 2 de la présente délibération pour un montant de 12 790 257 Euros,

- **d'approuver les ajustements** des crédits de paiement sans révision du montant global des 46 AP/AE de dépenses préexistantes et des 21 AP/AE de recettes préexistantes, compte tenu du rythme de réalisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 mars et 22 mars 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **71 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 71

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jean Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 11

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT



C280324_D91

RESSOURCES ET MOYENS

Indemnité d'éviction amiable versée à la société Minimarket de Rollancourt suite au non-renouvellement d'un bail commercial

Dans le cadre d'un bail commercial conclu en date du 7 avril 2015 et transféré à la CALL au moment de l'acquisition du bien situé au 47 rue de Lattre de Tassigny à Lièvin (62800), la CALL a poursuivi la mise à disposition des locaux à l'occupant, la SARL Minimarket de Rollancourt, exploitant une épicerie alimentaire.

Conformément au Code du Commerce, le bail a été conclu pour une durée de 9 ans, soit du 7 avril 2015 jusqu'au 6 avril 2024.

Au regard du projet d'aménagement des espaces publics et des opérations de démolition menés par l'EPF, la CALL a signifié, par acte extra-judiciaire, à la SARL Minimarket de Rollancourt, par un congé sans renouvellement délivré le 4 octobre 2023, sa volonté de mettre fin audit bail au 7 avril 2024.

L'article L145-26 du Code de Commerce dispose « Le renouvellement des baux concernant des immeubles appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux établissements publics ne peut être refusé sans que la collectivité propriétaire soit tenue au paiement de l'indemnité d'éviction prévue à l'article L145-14, même si son refus est justifié par une raison d'utilité publique. »

L'article L145-9 du Code de commerce dispose que les baux commerciaux ne cessent que par l'effet d'un congé délivré par huissier six mois avant le terme. La CALL a fait délivrer les congés par acte d'huissier le 4 octobre 2023 à la société Minimarket de Rollancourt. Ces congés ont eu pour effet de mettre fin aux baux et d'ouvrir à la société Minimarket de Rollancourt, le droit au bénéfice d'une indemnité d'éviction commerciale. En application de l'article L145-14 du Code du commerce, la SARL Minimarket de Rollancourt a formulé une demande tendant au paiement d'une indemnité d'éviction.

En effet, selon les articles L145-14 et L145-26 du Code de commerce, la collectivité territoriale, bailleur qui refuse le renouvellement du bail doit payer au locataire évincé une indemnité dite d'éviction.

L'article L145-28 du Code de commerce précise que le locataire ne peut quitter les lieux avant le versement de l'indemnité d'éviction. Jusqu'au paiement de cette indemnité, il a droit au maintien dans les lieux aux conditions et clauses du contrat de bail expiré.

Les indemnités d'éviction ont été évaluées, en application des dispositions de l'article L145-14 du Code de commerce. Cette indemnité d'éviction comprend la valeur marchande du fonds de commerce déterminée suivant les usages de la profession, augmentée éventuellement des frais de déménagement et de réinstallation ainsi que des frais, et droits de mutation. Son montant peut être fixé d'un commun accord entre les parties, ou à défaut, par voie judiciaire.

Après demande de communication des documents comptables et fiscaux, la CALL a sollicité le cabinet Favre-Réguillon, expert juridictionnel dans ce domaine auprès de la Cour d'Appel de Lyon, pour évaluer le montant de l'indemnité d'éviction et a sollicité également l'avis des domaines. Dans son rapport en date du 15 mars 2024, le montant de l'indemnité d'éviction a été estimé à 33 972 € par l'expert Favre-Reguillon. Après différentes rencontres et négociations entre les parties, la CALL et la société Minimarket de Rollancourt ont trouvé un accord pour un montant de 40 000 €, en réparation du non-renouvellement de bail commercial.

La CALL et la SARL Minimarket de Rollancourt ne souhaitant pas s'engager dans une longue et coûteuse procédure judiciaire, elles se sont rapprochées et ont convenu de régler amiablement cette affaire au moyen d'un protocole d'accord transactionnel.

Au terme de ce dernier, et en contrepartie du renoncement à tout recours dans le cadre de la fin du bail commercial par la SARL Minimarket de Rollancourt, la CALL lui verserait la somme de 40 000 € toutes taxes et tous frais compris, à titre d'indemnisation globale, forfaitaire et définitive du préjudice subi par la société Minimarket de Rollancourt du fait de son éviction. La CALL restituera également le dépôt de garantie d'un montant de 1 000 €.

Ces indemnisations couvrent l'intégralité des préjudices que la SARL Minimarket de Rollancourt était en droit de réclamer à la CALL en raison du non renouvellement de leur bail commercial, et feront l'objet d'un protocole transactionnel. Les sommes incluent la valeur du fonds de commerce calculée conformément aux principes en la matière, à laquelle s'ajoutent différents frais (remploi, licenciements, expertises, honoraires divers, ...). En contrepartie de cette indemnisation, la SARL Minimarket de Rollancourt renonce à exercer tous recours, de quelques natures qu'ils soient, au titre du non renouvellement de leur bail commercial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2122-21 et L2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L2221-1,

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L145-1 à L145-60,

Vu le Code Civil pris notamment en ses articles 2044 et suivants,

Vu le bail commercial entre la CALL et la SARL Minimarket de Rollancourt en date du 7 avril 2015,

Vu le congé sans renouvellement délivré par voie de commissaire de justice à la SARL Minimarket de Rollancourt en date du 4 octobre 2023,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel joint en annexe,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 15/03/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le principe d'un protocole d'accord transactionnel à conclure entre la CALL et la SARL Minimarket de Rollancourt d'une somme globale et forfaitaire et définitive de 40 000 € TTC au titre de l'indemnité d'éviction qui lui est due suite au congé sans renouvellement délivré par la CALL dans le cadre du bail commercial en date du 7 avril 2015. En contrepartie, la SARL Minimarket de Rollancourt se déclare remplie de l'ensemble de ses droits et renonce à tout recours, instance ou action à l'encontre de la CALL. Ladite transaction vaut règlement définitif du différend opposant les parties en présence.

Approuve les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente délibération.

Autorise la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 1 000 €.

Autorise le Président ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au Budget Primitif 2024 sur l'imputation suivante: Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit n°11236.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.